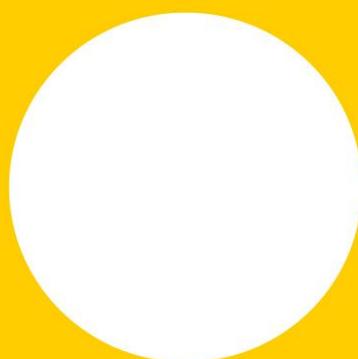


**RAPPORT
ANNUEL
EPIC Bpifrance
2018**







SOMMAIRE

1. RAPPORT DE GESTION	5
1.1. Historique de l'EPIC Bpifrance	5
1.2. Missions de l'EPIC Bpifrance	5
1.3. Gouvernance	6
1.4. Mandats du Président-Directeur Général et des administrateurs	8
1.5. Commissaires aux comptes au 31 décembre 2018	9
1.6. Rapport d'activité au titre de l'exercice 2018	9
2. ORGANIGRAMMES DE BPIFRANCE	13
2.1. Organigramme capitalistique du groupe Bpifrance	13
2.2. Organigramme fonctionnel	14
2.3. Organigramme du Réseau	15
3. COMPTES CONSOLIDÉS	16
4. COMPTES INDIVIDUELS	45
5. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	69
5.1. Rapport sur les comptes consolidés	69
5.2. Rapport sur les comptes individuels	74



1. RAPPORT DE GESTION

1.1. Historique de l'EPIC Bpifrance

L'Établissement public à caractère industriel et commercial OSEO (aujourd'hui EPIC Bpifrance) est né en 2005 du rapprochement de l'ANVAR (Agence nationale de valorisation de la recherche), de la BDPME (Banque du Développement des PME) et de sa filiale SOFARIS (Société française de garantie des financements des PME). Par l'intermédiaire de ces trois structures, devenues filiales de l'EPIC OSEO et rebaptisées OSEO innovation, OSEO financement et OSEO garantie, l'EPIC OSEO s'est vu confier pour mission de financer et accompagner les PME à travers trois métiers : le soutien à l'innovation, le financement des investissements et du cycle d'exploitation en partenariat avec les banques et la garantie des financements bancaires et interventions en fonds propres.

Afin d'améliorer la réactivité et l'efficacité d'OSEO, et donc la qualité de ses prestations, en particulier en permettant de clarifier et simplifier son organisation, le projet de fusion des entités opérationnelles du groupe OSEO a été lancé dès 2008. Il a été rendu possible par la loi n°2010-1249 de régulation bancaire et financière du 22 octobre 2010 et a pris la forme d'une fusion absorption par OSEO financement, devenu la SA OSEO (aujourd'hui Bpifrance Financement), des sociétés OSEO garantie, OSEO innovation et OSEO Bretagne.

Le 6 juin 2012, le Ministre chargé de l'Économie a annoncé la création de la Banque Publique d'Investissement. Groupe public au service du financement et du développement des entreprises, agissant en appui des politiques publiques conduites par l'État et par les Régions, elle regroupe les activités d'OSEO, de CDC Entreprises et du Fonds Stratégique d'Investissement. La création de la Banque Publique d'Investissement a été officialisée par la loi n°2012-1559 du 31 décembre 2012, modifiant l'ordonnance n°2005-722 du 29 juin 2005 relative à la création de l'établissement public OSEO (aujourd'hui EPIC Bpifrance, ci-après également dénommé l'« **EPIC** »), et de la SA OSEO (aujourd'hui Bpifrance Financement). BPI-Groupe SA (aujourd'hui Bpifrance SA), compagnie financière nouvellement créée est, depuis le 12 juillet 2013, détenue à parité par l'État via l'EPIC Bpifrance et la Caisse des Dépôts et Consignations. La SA OSEO (aujourd'hui Bpifrance Financement) est devenue une filiale de Bpifrance SA, au même titre que les entités regroupant l'activité de fonds propres de CDC Entreprises et du FSI, devenues Bpifrance Investissement et Bpifrance Participations.

1.2. Missions de l'EPIC Bpifrance

La Banque publique d'investissement est un groupe public au service du financement et du développement des entreprises, agissant en appui des politiques publiques conduites par l'État et conduites par les régions. En vue de soutenir la croissance durable, l'emploi et la compétitivité de l'économie, elle :

- favorise l'innovation, l'amorçage, le développement, l'internationalisation, la mutation et la transmission des entreprises, en contribuant à leur financement en prêts et en fonds propres ;
- oriente en priorité son action vers l'entrepreneuriat féminin, les très petites entreprises, les petites et moyennes entreprises et les entreprises de taille intermédiaire, en particulier celles du secteur industriel ;
- investit de manière avisée pour financer des projets de long terme ;
- accompagne la politique industrielle nationale, notamment pour soutenir les stratégies de développement de filières ;
- participe au développement des secteurs d'avenir, de la conversion numérique et de l'économie sociale et solidaire ;
- apporte son soutien à la mise en œuvre de la transition écologique et énergétique ;
- favorise une mobilisation de l'ensemble du système bancaire sur les projets qu'elle soutient ;
- mène son action en coopération, en tant que de besoin, avec la Banque européenne d'investissement ;
- développe une offre de service et d'accompagnement des entreprises tout au long de leur développement ;
- peut stabiliser l'actionnariat de grandes entreprises porteuses de croissance et de compétitivité pour l'économie française.

L'établissement public Bpifrance agit directement ou, dans le cadre de conventions passées à cet effet, par l'intermédiaire de ses filiales, de sociétés dans lesquelles il détient une participation ou de toute société dont l'État détient, directement ou indirectement, au moins 50 % du capital.

Il a pour objet de :

- promouvoir et soutenir l'innovation, notamment technologique, ainsi que de contribuer au transfert de technologies ;
- favoriser le développement et le financement des petites et moyennes entreprises ;
- encourager, soutenir et sécuriser les exportations françaises financées à moyen et long terme ainsi que les investissements français à l'étranger.

L'Etat, par acte unilatéral ou par convention, les collectivités territoriales ainsi que leurs établissements publics, par convention, peuvent confier à l'établissement des missions d'intérêt général compatibles avec son objet.

L'établissement public Bpifrance est habilité à réaliser ses missions en Nouvelle-Calédonie et dans ses provinces, en Polynésie française et dans les îles Wallis et Futuna, à la demande de ces collectivités.

Le choix, l'organisation et la mise en œuvre de ces missions ainsi que celle des instruments correspondants sont prévus par convention entre les parties.

1.3. Gouvernance

En 2018, le Conseil d'Administration de l'EPIC Bpifrance a tenu huit instances (dont quatre dans le cadre d'une consultation écrite).

- Dans le cadre de la réunion du 20 mars 2018, le conseil a :
 - arrêté les comptes individuels et consolidés de l'exercice 2017 ;
 - approuvé le rapport annuel au titre de l'exercice 2017 ; et
 - Autorisé la signature de la convention relative au Programme d'Investissement d'Avenir 3 « Action French Tech Ticket et Diversité »
- Dans le cadre de la consultation écrite clôturée le 9 juin 2018, le conseil a :
 - ratifié l'option en faveur du paiement en actions EDF du solde du dividende de cette société au titre de l'exercice 2017 ; et
 - approuvé la cession de 11 798 465 actions EDF perçues par l'EPIC Bpifrance au titre du solde de dividende de l'exercice 2017 et donné mandat au Président-Directeur général de l'EPIC Bpifrance pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.
- Dans le cadre de la réunion du 26 juin 2018, le conseil a :
 - adopté le règlement intérieur du Conseil d'administration de l'EPIC Bpifrance ;
 - approuvé les modifications du contrat de garantie pour prise en compte du « bail-in » ;
 - autorisé la signature de la convention relative au Fonds pour l'Innovation entre l'Etat et l'EPIC Bpifrance ;
 - approuvé le projet de renforcement des moyens et des process de gestion et de décision de l'EPIC Bpifrance ;
 - autorisé la signature de l'avenant n°2 à la convention entre l'Etat, la Caisse des Dépôts et l'EPIC Bpifrance relative au programme d'Investissements d'Avenir « Quartiers numériques » « French Tech » ;
 - autorisé la signature de l'avenant n°3 à la convention entre l'Etat, l'EPIC Bpifrance et Bpifrance Financement relative au Programme d'Investissements d'Avenir « Action Financement des entreprises sobres : Prêts Verts » et la signature de deux avenants n°2 aux contrats de prêts signés entre l'Etat et l'EPIC Bpifrance et Bpifrance Financement, dans le cadre de la mise en œuvre de l'avenant n°3 mentionné ci-avant ;
 - autorisé la signature de deux avenants aux contrats de prêt signés entre l'EPIC Bpifrance et Bpifrance Financement relatifs au Programme d'Investissements d'Avenir « Action Prêts robotique » ;
 - autorisé la signature de deux conventions auprès de la Région PACA et l'EPIC Bpifrance, en présence de Bpifrance Régions, relatives à la création du fonds de garantie FEDER PACA ;
 - autorisé la signature de la convention relative à la création d'un fonds de Prêt Innovation FEDER entre l'EPIC Bpifrance et la Région Hauts-de-France, en présence de Bpifrance Financement et donné mandat au Président-Directeur général de l'EPIC Bpifrance à l'effet de signer auprès d'autres régions des conventions qui seront finalisées sur un modèle comparable ;
 - autorisé la signature de la convention de partenariat pour le déploiement d'un accélérateur PME entre l'EPIC Bpifrance, Bpifrance SA, la région Hauts-de-France et le fonds de dotation « Entreprises et Cités » ;
 - a été informé de la libération par l'EPIC Bpifrance, au plus tard le 2 juillet 2018, à concurrence de 684,5 M€, du capital souscrit de Bpifrance SA.



- Dans le cadre de la réunion du 19 octobre 2018, le conseil a :
 - fixé la rémunération de la garantie qui sera consentie par l'EPIC Bpifrance à Bpifrance Financement dans le cadre de ses émissions de titres de créance moyen long terme en 2019 ;
 - examiné les comptes semestriels (individuels et consolidés) de l'EPIC Bpifrance au 30 juin 2018 ;
 - autorisé la signature du protocole d'accord relatif à l'acquisition, par Bpifrance Participations, des parts du Fonds Ambition Numérique ;
 - autorisé la signature de l'avenant n°3 à la convention entre l'Etat, l'EPIC Bpifrance et Bpifrance Financement relative au Programme d'Investissements d'Avenir « Action Prêts pour l'industrialisation (Prêt Croissance Industrie) » ;
 - autorisé la signature des avenants n°2 aux contrats d'emprunts « Prêt Croissance Industrie » entre l'Etat et l'EPIC Bpifrance d'une part et entre l'EPIC Bpifrance et Bpifrance Financement d'autre part.
- Dans le cadre de la consultation écrite clôturée le 8 novembre 2018, le conseil a :
 - autorisé la signature de la convention de déploiement du Programme Accélérateur PME Agroalimentaire (co-contractants : Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et Bpifrance Participations).
- Dans le cadre de la consultation écrite clôturée le 26 novembre 2018, le conseil a :
 - autorisé la signature de la convention relative à l'accélérateur PME Bourgogne Franche-Comté.
- Dans le cadre de la consultation écrite clôturée le 7 décembre 2018, le conseil a :
 - autorisé la signature de la convention entre l'Etat et l'EPIC Bpifrance relative au Programme d'Investissements d'Avenir 3 « Action intégration des SATT, incubateurs et accélérateurs ».
- Dans le cadre de la réunion du 20 décembre 2018, le conseil a :
 - autorisé la garantie de l'EPIC Bpifrance afférente au plan de financement 2019 de Bpifrance Financement ;
 - approuvé le budget de fonctionnement 2019 de l'EPIC Bpifrance ;
 - autorisé la signature des conventions nécessaires à la mise en œuvre du Fonds pour l'Innovation et l'Industrie ;
 - autorisé la signature de la convention relative à l'abondement du fonds de mutualisation logé chez Bpifrance Financement ;
 - autorisé la signature d'un avenant n°1 à la convention du 7 avril 2017 entre l'Etat et Bpifrance relative au Programme d'Investissements d'Avenir (action « accompagnements et transformation des filières »)
 - autorisé la signature de l'avenant n°1 à la convention de déploiement de l'accélérateur Pays de la Loire.

1.3.1. Conseil d'Administration au 31 décembre 2018

Président du Conseil d'administration

Pierre LEPETIT¹

Inspecteur général des finances honoraire

Administrateurs représentant l'Etat

Véronique BARRY²

Sous-directrice de l'innovation et de l'Entrepreneuriat (Service de la compétitivité, de l'innovation et du développement des entreprises, Direction générale des entreprises)

Pierre-Louis AUTIN³

Chef du Service de l'Innovation, du transfert de technologie et de l'action régionale à la Direction Générale de la Recherche et de l'Innovation du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

¹ Nommé par Décret du Président de la République en date du 3 août 2018.

² Nommée par décret en date du 8 octobre 2018

³ Nommé par décret en date du 8 octobre 2018

Julien CABES⁴

Chargé de participations à l'Agence des participations de l'Etat

Yann POUËZAT⁵

Sous-Directeur « Financement des Entreprises et du Marché Financier » à la Direction Générale du Trésor

Il est précisé qu'**Alban HAUTIER**, sous-directeur de la 3^{ème} sous-direction de la Direction du budget, a été nommé administrateur de l'EPIC Bpifrance par décret en date du 11 mars 2019, en remplacement d'Arnaud JULLIAN.

Invité**Emanuel CHARRON**

Chef de la Mission de Contrôle des Activités Financières et Commissaire du Gouvernement auprès de Bpifrance

1.3.2. Direction générale**Directeur Général****Pierre LEPETIT**

Inspecteur général des finances honoraire.

1.4. Mandats du Président-Directeur Général et des administrateurs**Président-Directeur Général****Pierre LEPETIT**

Censeur au Conseil d'administration de l'Agence Nationale pour la Recherche.

Administrateurs représentant l'Etat**Véronique BARRY**

Administrateur représentant l'Etat au Conseil d'administration de l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI).

Administrateur représentant l'Etat au Conseil d'administration de l'Agence France Entrepreneur

Administrateur représentant l'Etat au Conseil d'administration de la fondation INSEAD

Administrateur représentant l'Etat (suppléante) au conseil d'administration de l'Agence Nationale pour la Recherche

Représentante du Commissaire du Gouvernement au Conseil d'administration de la SIAGI

Pierre-Louis AUTIN

Administrateur représentant l'Etat au Conseil d'administration de la SAS France Brevets

Julien CABES

Administrateur représentant l'Etat au Conseil d'administration de la Société de Prise de Participation de l'Etat (SPPE)

Yann POUËZAT

Administrateur représentant l'Etat au Conseil d'administration de l'Institut pour le Financement du Cinéma et des Industries Culturelles (IFCIC).

Représentant de l'Etat au Conseil d'administration de Bpifrance Financement

⁴ Nommé par décret en date du 8 octobre 2018

⁵ Nommé par décret en date du 8 octobre 2018



1.5. Commissaires aux comptes au 31 décembre 2018

Mazars

Représenté par
Matthew BROWN
61 rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

Membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles.

KPMG S.A.

Représenté par Ulrich SARFATI
2, avenue Gambetta
92066 Paris La Défense Cedex

Membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles.

1.6. Rapport d'activité au titre de l'exercice 2018

1.6.1. Faits marquants de l'EPIC Bpifrance et du Groupe Bpifrance

Faits marquants concernant l'EPIC Bpifrance

Mise en place du Fonds pour l'innovation et l'industrie

Le FII et l'industrie a été créé pour un montant de 10 Md€ dont les flux de revenus financeront des dispositifs de soutien au développement d'innovations, en particulier les start-ups et PME de la Deep Tech et les grands défis de l'innovation de rupture jusqu'à leur industrialisation.

En janvier 2018, l'Etat a transféré 13% du capital et 8% des droits de vote d'EDF, pour une valeur de 4,312 Md€, ainsi que - via la holding TSA - 26% du capital et 36% des droits de vote de Thalès, pour une valeur de 4,989 Md€. Cette opération ne modifie pas la compétence exclusive de l'Agence des Participations de l'Etat pour exercer les missions de l'Etat actionnaire auprès d'EDF et de Thalès.

En septembre 2018, une dotation en numéraire de l'Etat d'un montant de 1,6 Md€ a complété ces apports.

À mesure de cessions de participations dans d'autres sociétés du portefeuille de l'Etat actionnaire, l'EPIC Bpifrance se verra attribuer de nouvelles dotations en numéraire financées par le produit de ces cessions, tandis que les titres EDF et TSA seront repris par l'Etat.

Dotation de l'Etat à l'EPIC Bpifrance et libération partielle du capital de Bpifrance SA

En juin 2018, l'Etat a procédé à une dotation en capital d'un montant de 684,5 M€ permettant la libération en juillet 2018 d'une partie du capital de Bpifrance SA.

Abondement du fonds de mutualisation des fonds de garantie de Bpifrance Financement

A la demande de l'Etat, l'EPIC Bpifrance a décidé d'abonder à hauteur de 300 M€ le fonds de mutualisation des fonds de garantie auprès de Bpifrance Financement, conformément à la délibération du conseil d'administration de l'EPIC Bpifrance du 20 décembre 2018. L'EPIC Bpifrance a également cédé à titre gracieux à l'Etat ses droits sur les excédents réallouables ou les sommes non utilisées à l'extinction des risques, issus de l'abondement.

Cet abondement a pour objet de participer au financement de l'activité de garantie de Bpifrance Financement.

Souscription au fonds French Tech Seed (après la clôture de l'exercice)

Le 15 mars 2019, l'EPIC Bpifrance a souscrit à 100 000 parts A du fonds French Tech Seed. A ce titre, l'EPIC Bpifrance a pris l'engagement irrévocable d'investir dans ce fonds 100 M€. Ce fonds a été créé dans le cadre du PIA 3, au titre de l'action Fonds national post-maturation « Frontier Venture ».

Faits marquants concernant le Groupe Bpifrance

Les faits marquants, de même que l'activité, les comptes au 31 décembre 2018 et les perspectives 2019 de Bpifrance SA et ses filiales sont consultables dans les rapports annuels des entités concernées, publiés sur le site internet de Bpifrance (www.bpifrance.fr, rubrique « Investisseurs »).

1.6.2. Activité et chiffres clés

Les ressources de l'EPIC Bpifrance lui permettant d'exercer son activité sont constituées par :

- le montant des rémunérations qui lui sont versées par les sociétés dans lesquelles il détient une participation ou toute société dont l'Etat détient, directement ou indirectement, au moins 50 % du capital, en paiement des prestations et services qu'il assure pour leur compte ;
- les dividendes et autres produits des participations qu'il détient dans les sociétés dans lesquelles il détient une participation ;
- la rémunération des missions qu'il exerce directement en son nom propre ou pour compte de tiers ;
- des concours financiers de l'Etat et des collectivités territoriales ou de leurs établissements publics ;
- tous autres concours financiers.

L'EPIC Bpifrance peut en outre procéder à une offre au public de titres financiers et émettre tout titre représentatif d'un droit de créance.

L'EPIC Bpifrance exerce quatre missions principales :

- il porte la participation de l'Etat, avec la Caisse des Dépôts, dans le capital de Bpifrance SA et a veillé en 2018 à cet effet à la bonne utilisation du patrimoine de l'Etat ;
- il opère une mission de garantie des émissions effectuées par Bpifrance Financement, filiale de Bpifrance SA ;
- il est opérateur dans la mise en œuvre de conventions conclues avec l'Etat, notamment dans le cadre du PIA ;
- il porte à son bilan les actifs constitutifs du Fonds pour l'Innovation et l'Industrie et en gère les dispositifs.

Les engagements en garantie de l'EPIC Bpifrance auprès de Bpifrance Financement représentent un montant de 33,3 Md€ au 31 décembre 2018 qui se décompose de la manière suivante :

- 23 Md€ au titre d'emprunts obligataires effectués dans le cadre des programmes EMTN ;
- 2,3 Md€ au titre d'emprunts bilatéraux, pour l'essentiel, auprès de la Caisse des Dépôts, et pour le solde auprès de banques commerciales collectant des ressources LDD et d'institutions internationales (KfW et Banque du Conseil de l'Europe) ;
- 4 Md€ au titre du programme NEU MTN ;
- 4 Md€ au titre du programme NEU CP.



Les ressources obligataires enregistrent une forte baisse par rapport à l'an dernier (- 57%), avec un total d'émissions sur l'année de 2,8 Md€ en 2018 :

2018	Type opération	Date émission	Date échéance	durée	Nominal (M€)
Trim 1	Syndication	14/02/2018	14/02/2023	5	1 000
	Placement privé - retap	22/02/2018	19/02/2021	3	150
	Placement privé - retap	22/02/2018	19/02/2021	3	150
	Placement privé - retap	28/02/2018	19/02/2021	3	100
Trim 2	Placement privé - retap	23/04/2018	25/11/2022	5	100
Trim 3	Syndication	26/09/2018	26/09/2028	10	500
Trim 4	Placement privé - retap	22/10/2018	25/10/2025	7	125
	Placement privé - retap	12/11/2018	26/09/2023	5	100
	Syndication	22/11/2018	25/05/2026	8	500
	Placement privé	21/12/2018	21/12/2033	15	50
Total EMTN 2018					2 775

Le prospectus qui régit ce programme a fait l'objet d'un supplément en date du 17 janvier 2018 pour indiquer que le plafond du programme EMTN a été porté en décembre 2017 de 24 à 30 Md€.

Le financement à moyen et long terme de l'activité de cofinancement en 2018 a été complété par des émissions de Bons à Moyen Terme d'un montant de 0,5 Md€.

L'encours des refinancements interbancaires à court terme de Bpifrance Financement (certificats de dépôts et titres donnés en pension livrée) s'établit à 10,7 Md€ au 31 décembre 2018, contre 9,3 Md€ au 31 décembre 2017, soit une augmentation de 15%. Cette augmentation est notamment due au développement des titres donnés en pension qui s'élèvent à 6,8 Md€ au 31 décembre 2018, contre 5,7 Md€ au 31 décembre 2017, soit une augmentation de 19%. Les encours des certificats de dépôt atteignaient quant à eux un montant de 3,9 Md€ au 31 décembre 2018, contre un montant de 3,5 Md€ au 31 décembre 2017.

1.6.3. Perspectives pour 2019

En 2019, l'EPIC Bpifrance continuera d'assurer sa mission d'intérêt général, à savoir, promouvoir et soutenir l'innovation, contribuer au transfert de technologies et favoriser le développement et le financement des PME.

Cette action sera poursuivie en particulier au travers des conventions conclues par l'EPIC Bpifrance et Bpifrance SA en application des I et III de l'article 6 de l'ordonnance n°2005-722 du 29 juin 2005 et par la garantie du plan de financement 2019 de Bpifrance Financement. Ce plan autorise la conclusion d'opérations d'endettement à moyen et long terme pour un montant maximum de 8,5 Md€ et un montant cible de 6 Md€ en nominal, réalisable par emprunt obligataire sous programmes EMTN/NEU MTN et par emprunts bilatéraux, en euros ou dans leur contrevaletur en devises.

1.6.4. Données financières et résultats de l'EPIC Bpifrance

Les comptes consolidés

La présentation des comptes consolidés suit les règles applicables aux sociétés industrielles et commerciales, conformément au décret n° 2015-1498 du 18 novembre 2015 portant statuts de l'établissement public Bpifrance et définissant les modalités particulières du contrôle de l'Etat.

Les comptes consolidés de l'EPIC Bpifrance comprennent les comptes consolidés de Bpifrance par mise en équivalence ainsi que les comptes de l'entité mère. Le total du bilan représente un montant de 30,7 Md€ contre 17,3 Md€ en 2017.

Le résultat consolidé de l'EPIC Bpifrance comprend les opérations propres de l'entité mère (en produit les dividendes, rémunérations perçues au titre de la mise en place du FII et en charge l'abondement des fonds de garantie pour

300 M€) après neutralisation des dividendes perçus de Bpifrance mais en intégrant la quote-part de résultat de Bpifrance pour un montant de 500,8 M€ du fait de sa mise en équivalence.

Le résultat net part du groupe est donc de 485,6 M€ contre 699,3 M€ en 2017.

Les comptes individuels

Les comptes individuels publiés de l'EPIC Bpifrance sont présentés conformément au Plan Comptable Général. Ils sont retraités selon un format bancaire pour être intégrés aux comptes consolidés.

Ils se caractérisent cette année par l'encaissement d'un acompte sur dividendes et d'un dividende, tous deux versés par Bpifrance SA pour 280 M€, de la rémunération des actifs adossés au FII composée des dividendes versés par EDF et TSA (265 M€) et du placement de la trésorerie estimé à 12 M€. Ces montants, comptabilisés dans le résultat financier, viennent s'ajouter à 34 M€ qui représentent la rémunération de la garantie consentie à Bpifrance Financement dans le cadre de ses émissions de titres de créance.

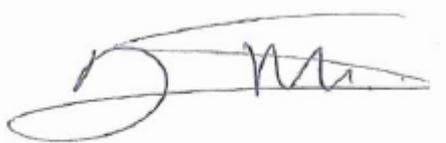
Les charges d'exploitation de l'EPIC Bpifrance (6,5 M€) représentent principalement le prélèvement des intérêts capitalisés dans le fonds de réserve (4,7 M€) et crédités dans les fonds de garantie conformément à l'article 3-1 de la convention de constitution et de fonctionnement des fonds de réserve. Le solde correspond essentiellement, à la facturation de moyens mis à disposition par Bpifrance Financement ou Bpifrance Investissement à l'EPIC Bpifrance (qui n'emploie pas de salarié) et à la cotisation à la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).

Le résultat net s'élève à 258,2 M€.

L'EPIC Bpifrance dispose d'un bilan qui s'établit à 28,8 Md€ contre 16,7 Md€ en 2017. Ses engagements hors bilan (qui traduisent les garanties données) sont en hausse de 1,8 Md€, à 33,3 Md€.

A l'actif, la participation de l'EPIC Bpifrance dans Bpifrance SA est inchangée, à 10,2 Md€. Elle est complétée par les nouveaux engagements de souscription pour les fonds FNA 2 et Multicap Croissance (450 M€) et l'acquisition de titres EDF et TSA adossés au FII pour 9,3 Md€.

Par le Président-Directeur général de l'EPIC Bpifrance,

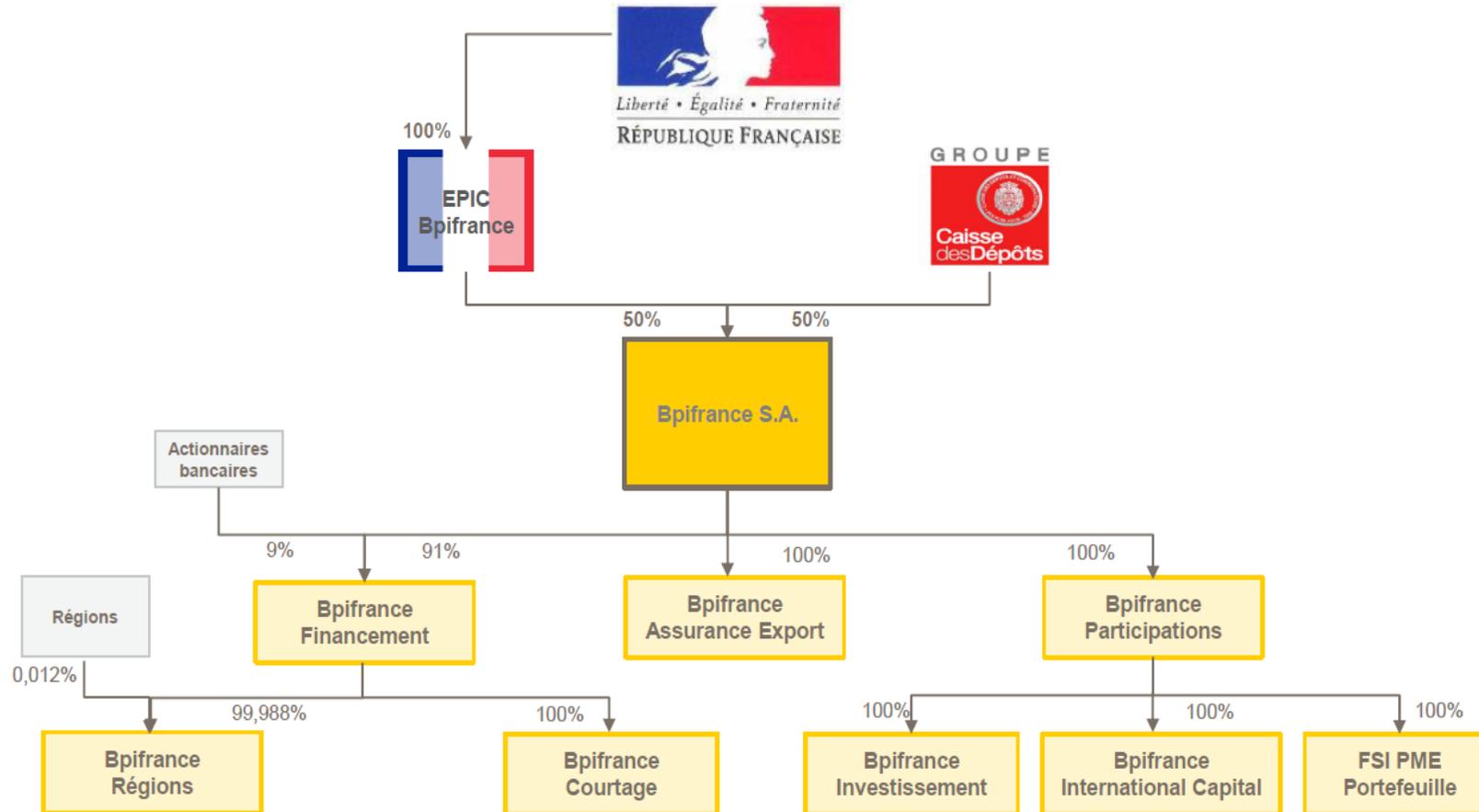


Le 28 mars 2019.

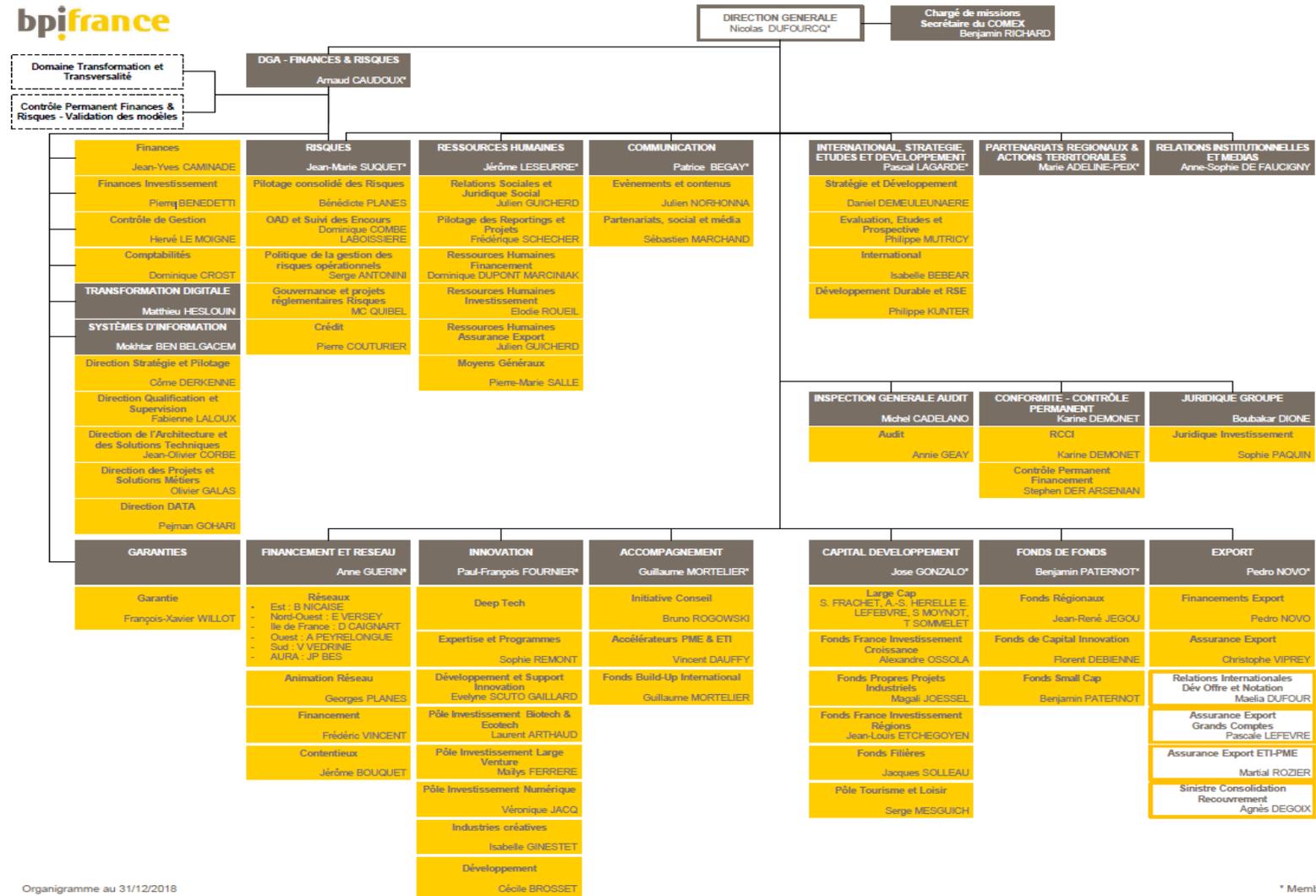


2. ORGANIGRAMMES DE BPIFRANCE

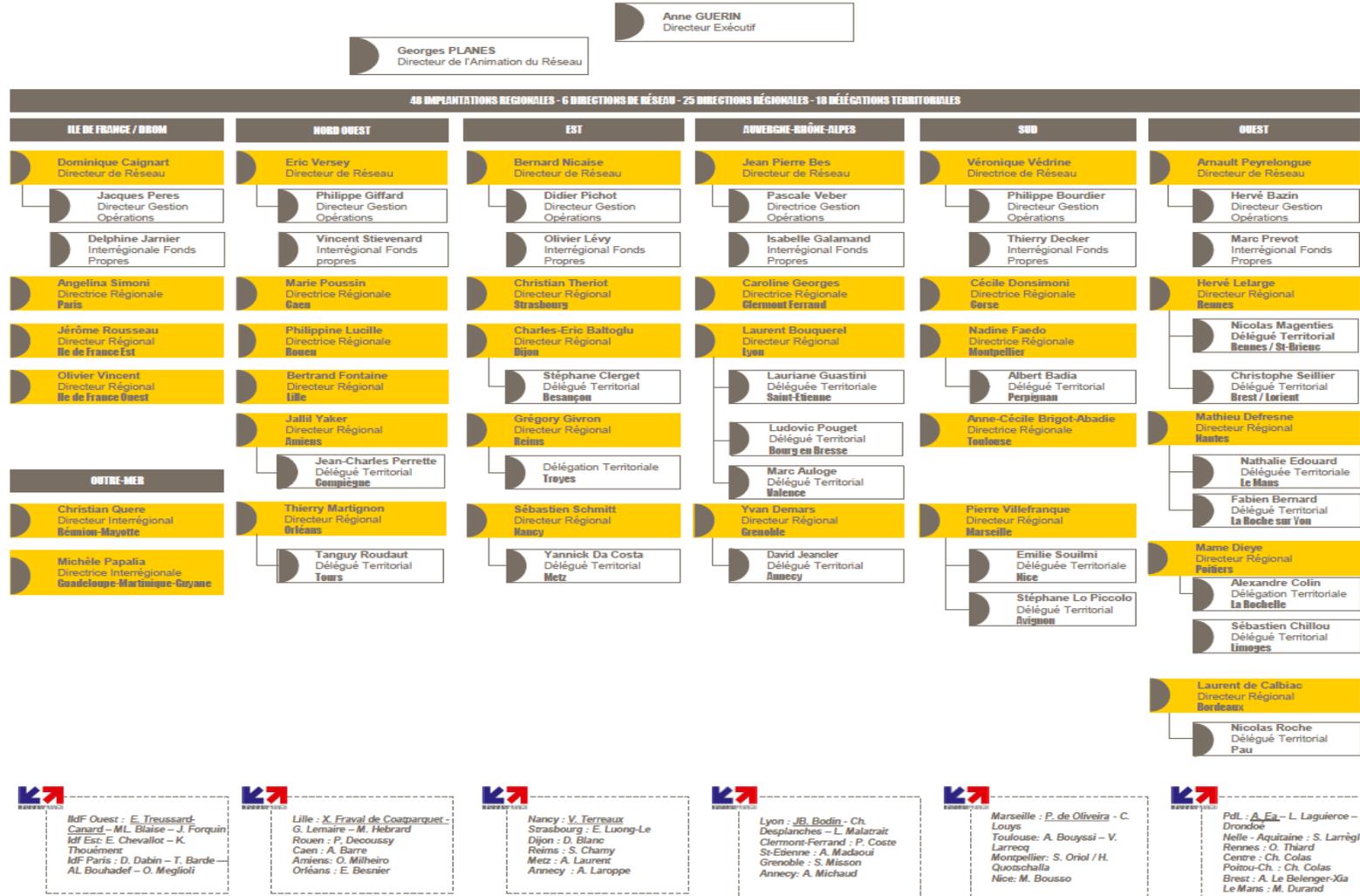
2.1. Organigramme capitalistique du groupe Bpifrance



2.2. Organigramme fonctionnel



2.3. Organigramme du Réseau



3. COMPTES CONSOLIDÉS

Bilan consolidé publiable de l'EPIC Bpifrance

A C T I F (en millions d'euros)	Notes	31/12/2018	31/12/2017
Ecart s d'ac quisition		0,0	0,0
Immobilisations incorporelles		0,0	0,0
Immobilisations corporelles		0,0	0,0
Immeubles de placement		0,0	0,0
Actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres	6.1	11 008,6	0,0
Participations dans les entreprises mises en équivalence	6.2	11 421,8	11 773,6
Autres actifs financiers non courants	6.3	4 117,8	2 530,8
Actifs d'impôts différés		0,0	0,0
ACTIFS NON COURANTS		26 548,2	14 304,4
Créances clients et créances diverses	6.4	1 088,0	571,9
Actifs d'impôts courants		0,0	8,1
Autres actifs financiers courants	6.3	210,4	126,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.5	2 846,4	2 326,2
ACTIFS COURANTS		4 144,8	3 032,6
Actifs destinés à être cédés		0,0	0,0
TOTAL DE L'ACTIF		30 693,0	17 337,0

Bilan consolidé publiable de l'EPIC Bpifrance

P A S S I F (en millions d'euros)	Notes	31/12/2018	31/12/2017
Capital et réserves liées		20 667,7	9 082,1
Réserves consolidées		2 179,0	1 552,1
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		1 631,5	221,6
Résultat		485,6	699,3
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE		24 963,8	11 555,1
Intérêts minoritaires		0,0	0,0
CAPITAUX PROPRES		24 963,8	11 555,1
Dettes financières auprès des Etablissements de crédit	6.6	6,4	9,0
Dettes financières diverses	6.7	1 841,6	1 848,6
Passifs d'impôts différés		65,9	0,0
PASSIFS NON COURANTS		1 913,9	1 857,6
Dettes financières auprès des Etablissements de crédit	6.6	2,5	2,2
Dettes financières diverses	6.7	207,9	124,2
Autres passifs financiers	6.8	3 560,5	2 808,7
Passifs d'impôts courants		11,6	0,0
Dettes fournisseurs et dettes diverses	6.9	32,8	989,2
PASSIFS COURANTS		3 815,3	3 924,3
Passifs destinés à être cédés		0,0	0,0
TOTAL DU PASSIF		30 693,0	17 337,0

Compte de résultat consolidé publiable de l'EPIC Bpifrance

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2018	31/12/2017
Produits de l'activité ordinaire		0,0	0,0
Autres produits et charges de l'activité		0,0	0,0
Impôts et taxes	7.1	-1,1	-0,5
Charges de personnel		0,0	0,0
Achats consommés et charges externes	7.1	-5,4	-13,0
Dotation aux amortissements		0,0	0,0
Dotations ou reprises de provisions		0,0	0,0
Autres produits et charges d'exploitation		0,0	0,0
RESULTAT OPERATIONNEL AVANT AUTRES PRODUITS ET CHARGES		-6,5	-13,5
Pertes de valeur sur les entreprises mises en équivalence		0,0	0,0
Autres produits et charges opérationnels	7.2	-300,0	0,0
RESULTAT OPERATIONNEL		-306,5	-13,5
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	7.5	500,8	681,3
RESULTAT OPERATIONNEL APRES QUOTE-PART DU RESULTAT NET DES ENTREPRISES MEE		194,3	667,8
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	7.3	42,8	42,9
Coût de l'endettement financier brut	7.3	-42,8	-42,9
Coût de l'endettement financier net		0,0	0,0
Autres produits et charges financiers	7.4	315,9	35,3
Impôts		-24,6	-3,8
RESULTAT NET avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession		485,6	699,3
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		0,0	0,0
RESULTAT NET		485,6	699,3
Intérêts minoritaires		0,0	0,0
RESULTAT NET - PART DU GROUPE		485,6	699,3

Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement
en capitaux propres de l'EPIC Bpifrance

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
RESULTAT NET	485,6	699,3
Eléments pouvant être reclassés (recyclables) en résultat net		
<i>Ecart de conversion</i>	0,0	-49,3
<i>Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente</i>	0,0	0,0
<i>Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>	0,0	0,0
<i>Réévaluation des instruments dérivés de couverture d'éléments recyclables</i>	0,0	0,0
<i>Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence</i>	-6,0	-242,5
<i>Autres éléments comptabilisés par capitaux propres et recyclables</i>	0,0	0,0
<i>Impôts liés*</i>	0,0	0,0
Eléments ne pouvant pas être reclassés (non recyclables) en résultat net		
<i>Réévaluation des immobilisations</i>	0,0	0,0
<i>Réévaluation (ou écarts actuariels) au titre des régimes à prestations définies</i>	0,0	-9,8
<i>Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers ayant fait l'objet d'une option de comotabilisation à la juste valeur par résultat</i>	0,0	0,0
<i>Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres</i>	1 710,9	0,0
<i>Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence non recyclables</i>	-391,4	0,0
<i>Autres éléments comptabilisés par capitaux propres non recyclables</i>	0,0	0,0
<i>Impôts liés*</i>	-65,9	0,0
TOTAL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	1 247,5	-301,6
RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	1 733,1	397,7
* Dont part du groupe	1 733,1	397,7
* Dont part des intérêts minoritaires	0,0	0,0

* Les impôts en 2017 étaient intégrés dans les différentes rubriques

Variation des capitaux propres (part du groupe)

	Capital et réserves liées	Réserves	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Affectation	Total
(en millions d'euros)					
Situation au 31 décembre 2016	9 068,6	1 236,9	473,9		10 779,4
Résultat 2016				334,1	334,1
Résultat affecté aux réserves	0,0	334,1	0,0	-334,1	0,0
Distribution de dividendes	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Variation gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0,0	0,0	-242,5	0,0	-242,5
<i>Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>10,5</i>	<i>0,0</i>	<i>10,5</i>
<i>Variation de valeur des instruments financiers rapportées au résultat</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>-253,0</i>	<i>0,0</i>	<i>-253,0</i>
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	0,0	0,0	-9,8	0,0	-9,8
Ecarts de conversion	0,0	-49,3	0,0	0,0	-49,3
Autres mouvements	0,0	30,4	0,0	0,0	30,4
Augmentation de capital	13,5	0,0	0,0	0,0	13,5
Situation au 31 décembre 2017	9 082,1	1 552,1	221,6	0,0	10 855,8
Résultat 2017				699,3	699,3
Résultat affecté aux réserves	0,0	699,3	0,0	-699,3	0,0
Impact Reclassements FTA IFRS9	0,0	37,5	24,7	0,0	62,2
Impact Retraitements FTA IFRS9	0,0	-12,8	41,7	0,0	28,9
Distribution de dividendes	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Variation gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0,0	-101,7	1 338,5	0,0	1 236,8
<i>Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>1 233,4</i>	<i>0,0</i>	<i>1 233,4</i>
<i>Cession d'instruments financiers en JV OCI</i>	<i>0,0</i>	<i>-105,0</i>	<i>105,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>
<i>Variation de valeur des instruments financiers rapportées au résultat</i>	<i>0,0</i>	<i>3,4</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>3,4</i>
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	0,0	0,0	13,6	0,0	13,6
Ecarts de conversion	0,0	0,0	-2,4	0,0	-2,4
Autres mouvements	0,0	4,6	-6,1	0,0	-1,5
Augmentation de capital (*)	11 585,6	0,0	0,0	0,0	11 585,6
Situation au 31 décembre 2018	20 667,7	2 179,0	1 631,5	0,0	24 478,2
Résultat 2018				485,6	485,6

(*) cf note 1.1 Faits significatifs

Tableau des flux de trésorerie

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Le **flux net de trésorerie généré par l'activité** est représentatif des activités génératrices de produits du groupe.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, des immobilisations corporelles et incorporelles et des immeubles de placement.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** correspond à la trésorerie et équivalents de trésorerie (cf note 6.5).

Tableau des flux de trésorerie de l'EPIC Bpifrance

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Résultat net consolidé	485,6	699,3
Dotations nettes aux amortissements et provisions	0,0	0,0
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	0,0	0,0
Autres produits et charges calculés	0,0	0,0
Plus et moins-values de cession	0,0	0,0
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-500,8	-681,3
Dividendes (titres non consolidés)	264,9	0,0
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	0,0	0,0
Coût de l'endettement financier net	0,0	0,0
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	24,6	3,7
Autres mouvements (spécifiques aux fonds de garantie)	0,0	0,0
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt (A)	274,3	21,7
Impôts versés (B)	-1,6	-17,6
Variation du B.F.R. lié à l'activité (C)	-522,7	-768,2
Flux net de trésorerie généré par l'activité (D) = (A+B+C)	-250,0	-764,1
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	0,0	0,0
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	0,0	0,0
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	-9 421,8	0,0
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières	120,7	0,0
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	280,0	126,5
Variation des prêts et avances consentis	-1 671,2	-89,3
Autres flux liés aux opérations d'investissement	-949,4	0,0
Total flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (E)	-11 641,7	37,2
Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentation de capital	11 585,6	13,5
* versées par les actionnaires de la société mère	11 585,6	13,5
* versées par les minoritaires des sociétés intégrées	0,0	0,0
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice	0,0	0,0
* dividendes versés aux actionnaires de la société mère	0,0	0,0
* dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	0,0	0,0
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	-7,0	-20,4
Remboursements d'emprunts	-2,3	-2,7
Intérêts financiers nets versés	83,7	108,1
Autres flux liés aux opérations de financement	751,9	93,2
Total flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (F)	12 411,9	191,7
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (D+E+F)	520,2	-535,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	2 326,2	2 861,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	2 846,4	2 326,2
Variation de la trésorerie nette	520,2	-535,2

Annexe comptable

●	NOTE 1 - FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	24
●	NOTE 2 - NORMES COMPTABLES APPLICABLES	24
●	NOTE 3 - PRINCIPES ET METHODES DE CONSOLIDATION	25
●	NOTE 4 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION	28
●	NOTE 5 - PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION	28
●	NOTE 6 - NOTES RELATIVES AU BILAN	32
●	NOTE 7 - NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	36
●	NOTE 8 - EXPOSITION, GESTION ET MESURE DES RISQUES	38
●	NOTE 9 - INFORMATIONS A FOURNIR SUR LES INTERETS DETENUS DANS D'AUTRES ENTITES	40
●	NOTE 10 – REMUNERATIONS ALLOUEES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION	42
●	NOTE 11 - INFORMATION SECTORIELLE	43
●	NOTE 12 – ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE	43
●	NOTE 13 - AUTRES INFORMATIONS	44

- **Note 1 - Faits significatifs de l'exercice et événements postérieurs à la clôture**

1.1. Faits significatifs de l'exercice

Mise en place du Fonds pour l'innovation et l'industrie

Le Fonds pour l'innovation et l'industrie a été créé pour un montant de dix milliards d'euros dont les flux de revenus financeront des dispositifs de soutien au développement d'innovations, en particulier les start-ups et PME de la deep tech et les grands défis de l'innovation de rupture jusqu'à leur industrialisation.

En janvier 2018, l'Etat a transféré 13% du capital et 8% des droits de vote d'EDF, pour une valeur de 4,312 milliards d'euros, ainsi que - via la holding TSA - 26% du capital et 36% des droits de vote de Thalès, pour une valeur de 4,989 milliards d'euros. Cette opération ne modifie pas la compétence exclusive de l'Agence des Participations de l'Etat pour exercer les missions de l'Etat actionnaire auprès d'EDF et de Thalès.

En septembre 2018, une dotation en numéraire de l'Etat d'un montant de 1,6 milliards d'euros a complété ces apports.

À mesure de cessions de participations dans d'autres sociétés du portefeuille de l'Etat actionnaire, l'EPIC Bpifrance se verra attribuer de nouvelles dotations en numéraire financées par le produit de ces cessions, tandis que les titres EDF et TSA seront repris par l'Etat.

Dotation de l'Etat à l'EPIC Bpifrance et libération partielle du capital de Bpifrance SA

En juin 2018, l'Etat a procédé à une dotation en capital d'un montant de 684,5 millions d'euros permettant la libération en juillet 2018 d'une partie du capital de Bpifrance SA.

Abondement du fonds de mutualisation des fonds de garantie de Bpifrance Financement

A la demande de l'Etat, l'EPIC Bpifrance a décidé d'abonder à hauteur de 300 millions d'euros le fonds de mutualisation des fonds de garantie auprès de Bpifrance Financement, conformément à la délibération du conseil d'administration de l'EPIC Bpifrance du 20 décembre 2018. L'EPIC Bpifrance a également cédé à titre gracieux à l'Etat ses droits sur les excédents réallouables ou les sommes non utilisées à l'extinction des risques, issus de l'abondement.

Cet abondement a pour objet de participer au financement de l'activité de garantie de Bpifrance Financement.

1.2. Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture des comptes.

- **Note 2 - Normes comptables applicables**

2.1. Normes comptables applicables au 31 décembre 2018

Les états financiers consolidés 2018 sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne et applicable au 31 décembre 2018.

L'entrée en vigueur de la norme IFRS 9 « Instruments financiers » a eu un impact significatif sur le classement et l'évaluation des instruments financiers du sous-groupe Bpifrance SA.

Celui-ci étant consolidé au sein de l'EPIC Bpifrance par la méthode de la mise en équivalence, l'application d'IFRS 9 n'a pas eu d'incidence matérielle sur les comptes consolidés de l'EPIC Bpifrance au 31 décembre 2018.

L'entrée en vigueur des autres normes, amendements et interprétations d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2018 n'a pas eu d'incidence matérielle sur les comptes consolidés du groupe au 31 décembre 2018.

Le groupe n'applique pas les normes, interprétations et amendements dont l'application n'est qu'optionnelle à ce jour.

2.2. Normes comptables que le groupe appliquera dans le futur

L'Union européenne a adopté de nouvelles normes qui entreront en vigueur de manière obligatoire à partir du 1er janvier 2019.

L'application de ces nouvelles dispositions ne devrait pas avoir d'incidence matérielle sur les comptes consolidés du groupe.

• Note 3 - Principes et méthodes de consolidation

En application du règlement CE n°1606/2002, les comptes consolidés du groupe sont établis selon les normes comptables internationales IAS/IFRS en vigueur au sein de l'Union européenne au 31 décembre 2018.

3.1. Principes de consolidation

Principe général

Les états financiers consolidés de l'EPIC Bpifrance regroupent l'ensemble des entreprises que le groupe contrôle ou sur lesquelles il exerce une influence notable.

Notion de contrôle

La notion de contrôle s'apprécie quelle que soit la nature des liens entre le groupe et l'entité faisant l'objet d'un investissement. Le contrôle se caractérise lorsque le groupe est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient.

Par conséquent le groupe contrôle une filiale si et seulement si tous les éléments suivants sont réunis :

- Le groupe dispose du pouvoir, lorsque qu'il est en possession des droits effectifs à diriger les activités pertinentes de la filiale,
- Le groupe est exposé ou a droit à des rendements variables, lorsque les rendements peuvent varier selon la performance de la filiale,
- Le groupe a la capacité d'exercer son pouvoir de manière à influer sur le montant des rendements variables qu'il obtient.

Le contrôle conjoint est le partage contractuel du contrôle exercé sur un partenariat qui peut être soit une activité conjointe soit une coentreprise. Ce contrôle conjoint n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles de l'entreprise associée, sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces politiques. Cette situation est présumée lorsque le groupe détient, directement ou indirectement, 20 % ou plus des droits de vote. Elle peut également résulter, par exemple, d'une représentation au sein du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent, d'une participation au processus d'élaboration des politiques, de transactions significatives entre le groupe et l'entreprise associée, d'échange de personnel de direction ou de fourniture d'informations techniques essentielles.

3.2. Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation résultent de la nature du contrôle exercé par le groupe sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité.

Les comptes des entreprises sous contrôle exclusif, y compris les entreprises à structure de comptes différente, sont consolidés par la méthode de l'intégration globale.

Les participations sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint ou une influence notable sont comptabilisées par la méthode de la mise en équivalence.

3.3. Participations dans les entreprises mises en équivalence

La méthode de mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part que le groupe détient dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées. Le compte de résultat reflète la quote-part du groupe dans les résultats des entreprises mises en équivalence.

La totalité de la participation mise en équivalence (y compris les écarts d'acquisition) fait l'objet d'un test de dépréciation selon les dispositions de la norme IAS 36 relative à la dépréciation d'actifs, s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de la participation et que ces événements ont un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés de la participation, qui peut être estimée de manière fiable.

La valeur comptable de la participation mise en équivalence est alors comparée à sa valeur recouvrable, à savoir la valeur la plus élevée entre d'une part la valeur d'utilité et d'autre part la juste valeur diminuée des coûts de vente.

Lorsqu'une dépréciation est constatée, elle est affectée à la participation mise en équivalence au bilan, ce qui autorise la reprise ultérieure de la dépréciation en cas d'amélioration de la valeur d'utilité ou de la valeur de marché.

3.4. Règles de consolidation

Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués lorsqu'ils sont significatifs.

Les dividendes intragroupes, les provisions sur titres consolidés, les plus-values d'opérations de cession interne et les amortissements dérogatoires sont neutralisés à hauteur de la quote-part détenue pour les entreprises mises en équivalence.

Ecarts d'acquisition

Les actifs, passifs, passifs éventuels et éléments de hors-bilan identifiables des entités acquises sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. Cette évaluation initiale peut être affinée dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

L'écart positif entre le coût d'acquisition de l'entité et la quote-part acquise de l'actif net ainsi réévalué est inscrit à l'actif du bilan consolidé au sein de la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence » lorsque l'entreprise acquise est mise en équivalence. Lorsque l'écart est négatif, il est immédiatement enregistré en résultat.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation irréversible de l'écart d'acquisition est enregistrée en résultat. La valeur recouvrable est généralement évaluée selon la méthode des flux de trésorerie actualisés.

3.5. Présentation des états financiers et date de clôture

Présentation des comptes consolidés

La présentation des états de synthèse utilisée est conforme à celle proposée par la recommandation n°2013-03 du 7 novembre 2013 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relative au format des comptes consolidés des entreprises établis selon les normes comptables internationales.

Les actifs et passifs du bilan sont ventilés en « Courant » et « Non courant », notions définies par IAS 1 « Présentation des états financiers ». Un actif ou un passif est classé en « Courant » pour les réalisations ou les règlements qui s'effectueront notamment dans les douze mois à compter de la date de clôture. A l'inverse les réalisations et les règlements qui s'effectueront plus de douze mois après la date de clôture sont classés en « Non courant ».

Date de clôture

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation clôturent leurs comptes annuels à la date du 31 décembre.

- **Note 4 - Périmètre de consolidation**

Le tableau ci-dessous identifie les entreprises consolidées, la fraction de leur capital détenu directement et indirectement, ainsi que leur méthode de consolidation.

L'EPIC Bpifrance exerçant un contrôle conjoint avec la CDC sur Bpifrance, l'EPIC Bpifrance consolide par mise en équivalence cette co-entreprise, conformément à la norme IFRS 11 « Partenariats ».

Dénomination	Méthode de consolidation	31/12/2018 % d'intérêt	31/12/2018 % de droit de vote	31/12/2017 % de droit de vote
EPIC Bpifrance	Globale	100%	100%	100%
Groupe Bpifrance	Mise en équivalence	50,00%	50,00%	50,00%

- **Note 5 - Principes comptables et méthodes d'évaluation**

5.1. Détermination de la juste valeur

La norme IFRS 13 établit le cadre de la détermination de la juste valeur et fournit des indications sur la manière d'évaluer la juste valeur des actifs et des passifs, tant financiers que non financiers. Celle-ci correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre participants de marché à la date d'évaluation. La juste valeur est donc basée sur le prix de sortie.

Lors de sa comptabilisation initiale, la valeur d'un instrument financier est normalement le prix de négociation (c'est-à-dire la valeur de la contrepartie versée ou reçue).

Lors des évaluations ultérieures, la juste valeur des actifs et passifs doit être estimée et déterminée en ayant recours en priorité à des données de marché observables, tout en s'assurant que l'ensemble des paramètres qui composent cette juste valeur est convergeant avec le prix que les « intervenants de marché » utiliseraient lors d'une transaction.

5.1.1 Hiérarchie des justes valeurs

Les trois niveaux de juste valeur

La norme définit trois niveaux de juste valeur pour les instruments financiers et non financiers:

Niveau 1 : évaluation utilisant des cotations de marché sur marché liquide. Il s'agit d'instruments dont la juste valeur est déterminée à partir de cotations sur des marchés actifs.

Niveau 2 : évaluation utilisant des données de marché observables. Ce niveau de juste valeur regroupe les instruments cotés sur un marché inactif et les instruments évalués à partir d'une technique de valorisation utilisant des paramètres observables soit directement (prix), soit indirectement (dérivé de prix).

Niveau 3 : évaluation utilisant des données de marché non observables. Ce niveau regroupe les instruments valorisés à partir de modèles de valorisation non reconnus et/ou reposant sur des paramètres non observables sur le marché dès lors que ceux-ci sont susceptibles d'affecter significativement la valorisation.

Transferts de niveaux de juste valeur

Les transferts entre les niveaux de juste valeur peuvent intervenir lorsque les instruments répondent aux critères de classification dans le nouveau niveau, ces critères étant dépendants des conditions de marché et des produits. Les changements d'observabilité, le passage du temps et les événements affectant la vie de l'instrument sont les principaux facteurs qui déclenchent les transferts. Les transferts sont réputés avoir été réalisés en fin de période.

5.1.2 Techniques d'évaluation

Cadre général

La meilleure estimation correspond au prix de marché de l'instrument lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (cours cotés et diffusés). Le groupe utilise le prix offert pour la juste valeur d'une position longue (actif) et le prix demandé pour une position courte (dette).

En l'absence de marché ou de données fiables, la juste valeur est déterminée par une méthode appropriée conforme aux méthodologies d'évaluations pratiquées sur les marchés financiers : référence à la valeur de marché d'un instrument comparable, modèles d'évaluation, et plus généralement actualisation des flux futurs estimés.

Les montants de juste valeur des actifs et passifs financiers représentent les estimations effectuées à la date d'arrêt. Celles-ci sont susceptibles de changer dans d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs. Les calculs effectués sont basés sur un certain nombre d'hypothèses. Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers ne fera pas l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée.

5.2. Comptabilisation des actifs et passifs financiers

Tous les actifs et passifs financiers dans le champ d'application de la norme IFRS 9, à l'exception de ceux qui sont évalués à la juste valeur par résultat, sont enregistrés lors de leur comptabilisation initiale à la juste valeur majorée/minorée des coûts de transaction attribuables à leur acquisition. Les coûts de transaction des actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur par résultat sont comptabilisés directement en résultat en date de comptabilisation initiale.

Le groupe comptabilise les titres, les prêts et les emprunts au bilan à la date de règlement.

Les investissements en actions sont comptabilisés par défaut à la juste valeur par résultat en date de comptabilisation initiale et ultérieurement. Néanmoins, lors de leur comptabilisation initiale, le groupe peut désigner de manière irrévocable à la juste valeur par capitaux propres des investissements en instruments de capitaux propres qui ne sont pas détenus à des fins de transaction ou dans le cadre d'un regroupement d'entreprises. Cette option s'exerce transaction par transaction et le groupe a décidé de l'appliquer à la totalité de son portefeuille d'actions. Les variations de juste valeur de ces instruments sont présentées en capitaux propres, sans recyclage ultérieur en résultat en cas de cession. Ces actifs financiers ne font

pas l'objet de dépréciations. Les dividendes sont enregistrés dans la rubrique « Autres produits et charges financiers » du compte de résultat.

Les « Autres actifs financiers » comprennent les créances et prêts. En tant qu'instruments de dette détenus dans un modèle de gestion dont l'objectif est d'en collecter les flux de trésorerie contractuels et pour lesquels les flux de trésorerie donnent uniquement lieu à des paiements de principal et d'intérêts sur le principal restant dû à des dates spécifiées (critère SPPI Solely Payment of Principal and Interests), ils sont comptabilisés au coût amorti et font l'objet d'une dépréciation déterminée selon une approche simplifiée dite de risque de crédit faible (« low credit risk »). Les intérêts sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif et les intérêts courus sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat. Toutefois, le fonds de réserve est comptabilisé à la juste valeur par le résultat, sa rémunération ne respectant pas le critère SPPI.

5.3. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les fonds en caisse et dépôts à vue, les placements à court terme (inférieurs à 3 mois), très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme.

5.4. Dettes

Les dettes émises par le groupe sont enregistrées initialement à leur coût qui correspond à la juste valeur des montants empruntés nette des frais de transaction. Ces dettes sont évaluées en date de clôture à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont enregistrées au bilan en « Dettes financières auprès des Etablissements de crédit » ou des « Dettes financières diverses ».

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

5.5. Décomptabilisation d'actifs et de passifs financiers

Le groupe décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif financier ont expiré, ou que ces droits contractuels ainsi que la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif ont été transférés. Les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont, le cas échéant, comptabilisés séparément en actifs ou passifs.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue, corrigée le cas échéant de tout profit ou perte latent qui aurait été antérieurement comptabilisé directement en capitaux propres.

Le groupe décomptabilise un passif financier seulement lorsque ce passif financier est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, est annulée ou est arrivée à expiration.

5.6. Provisions

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement

passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

5.7. Impôts courants, différés et situation fiscale

Impôt courant

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur en France, les sociétés du groupe étant exclusivement situées en France.

Le résultat fiscal s'élève au 31 décembre 2018 à 61,7 millions d'euros.

Impôt différé

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'existent des différences temporelles observées entre la valeur comptable et la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif.

La méthode du calcul global, qui consiste à appréhender tous les décalages temporaires quelle que soit la date à laquelle l'impôt deviendra exigible ou récupérable, est retenue pour le calcul des impôts différés.

Le taux d'impôt et les règles fiscales retenus pour le calcul des impôts différés sont ceux résultant des textes fiscaux en vigueur et qui seront applicables lorsque l'impôt deviendra récupérable et exigible.

Les impositions différées sont compensées entre elles au niveau de chaque entité fiscale du groupe consolidé. Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que s'il est probable que l'entité concernée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

Les impôts différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les actifs disponibles à la vente et aux variations de valeur des dérivés désignés en couverture des flux de trésorerie, pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés sur les capitaux propres.

5.8. Coût de l'endettement financier net et Autres produits et charges financiers

Le coût de l'endettement financier net correspond à la somme des produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et du coût de l'endettement financier brut.

Les produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie sont constitués des revenus afférents aux éléments de trésorerie définis en 5.3.

Le coût de l'endettement financier brut est constitué de l'ensemble des coûts afférents aux passifs financiers.

Les autres produits et charges financiers sont constitués des produits et charges de nature financière qui ne sont pas de nature opérationnelle et ne font pas partie du coût de l'endettement financier net.

5.9. Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence

Bpifrance, dont les titres sont consolidés selon la méthode de la mise en équivalence, est considéré comme ayant une nature opérationnelle dans le prolongement de l'activité du groupe.

Par conséquent, la quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence est présentée après le résultat opérationnel, conformément à la recommandation ANC n°2013-03 du 7 novembre 2013.

5.10. Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers

La préparation des états financiers exige la formulation d'hypothèses et d'estimations qui comportent des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Ces estimations utilisant les informations disponibles à la date de clôture font appel à l'exercice du jugement des gestionnaires. Les réalisations futures dépendent de nombreux facteurs : fluctuation des taux d'intérêt et de change, conjoncture économique, modification de la réglementation ou de la législation, ...

- **Note 6 - Notes relatives au bilan**

6.1. Actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres

(en millions d'euros)	31/12/2018		31/12/2017
	Juste valeur	Dont G/P latents	Juste valeur
Obligations et titres à revenu fixe	0,0	0,0	
Actions et autres titres à revenu variable	11 008,6	1 717,4	
Total des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres (*)	11 008,6	1 717,4	

(*) cf note 1.1 Faits significatifs relatifs aux titres EDF et TSA

Les dividendes perçus au cours de l'exercice 2018 d'un montant de 264,9 millions d'euros proviennent tous d'actions détenues en portefeuille au 31 décembre 2018.

Des cessions de titres ont été réalisées au cours de l'exercice pour une juste valeur de 120,7 millions d'euros et ont conduit à reclasser une moins-value de 6,5 millions d'euros dans les réserves consolidées.

6.2. Participations dans les entreprises mises en équivalence

(en millions d'euros)	31/12/2018	
	Valeur de mise en équivalence	Dont écart d'évaluation/d'acquisition
Groupe Bpifrance	11 421,8	143,6
Total des participations dans les entreprises mises en équivalence	11 421,8	143,6

(en millions d'euros)	31/12/2017	
	Valeur de mise en équivalence	Dont écart d'évaluation/d'acquisition
Groupe Bpifrance	11 773,6	152,7
Total des participations dans les entreprises mises en équivalence	11 773,6	152,7

6.3. Autres actifs financiers

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Prêt en livres Sterling (1)(2)	8,9	11,2
Prêts en euros (2)	2 033,5	1 956,6
Dotations PPMTR (3)	50,8	53,6
Fonds de réserve (4)	619,1	619,6
Compte courant Etat - Agence France Trésor Innovation Capital (5)	1 600,0	0,0
Créances rattachées	15,9	16,2
Total des autres actifs financiers	4 328,2	2 657,2

(1) La variation de valeur est liée à la variation des cours de change et à l'amortissement du prêt

(2) Prêts consentis à Bpifrance Financement

(3) Prêts participatifs pour la modernisation et la transmission de la restauration

(4) Fonds de réserve auprès de Bpifrance Financement comptabilisé à la juste valeur par résultat

(5) Dotation en numéraire non consommable versée par l'Etat dans le cadre de la mise en place du Fonds pour l'Innovation et l'Industrie, cf note 1.1 Faits significatifs

6.4. Créances clients et créances diverses

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Commissions EMTN à recevoir	27,5	21,9
Produits d'intérêts à recevoir Etat (*)	12,0	0,0
Dotations à recevoir	1 048,5	550,0
- Projets structurants pour la compétitivité	540,0	550,0
- Concours innovation	86,5	0,0
- Accomptagement de filières	375,0	0,0
- French Tech	7,0	0,0
- SATT	40,0	0,0
Total des créances clients et créances diverses	1 088,0	571,9

(*) Rémunération du compte courant Etat Agence France Trésor Innovation Capital

6.5. Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Compte bancaire	13,7	24,1
Compte courant Etat - Agence France Trésor	99,9	100,0
Compte courant Etat - Agence France Trésor Investissements d'Avenir	2 381,8	2 117,8
Compte courant Etat - Agence France Trésor Innovation (1)	264,9	0,0
Compte courant Bpifrance Financement	86,1	84,3
Total de la trésorerie et équivalents de trésorerie	2 846,4	2 326,2

(1) Trésorerie issue des dividendes reçus des titres EDF et TSA cf note 1.1 Faits significatifs

6.6. Dettes financières auprès des établissements de crédit

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Emprunt en livres Sterling (Banque Européenne d'Investissement)	8,9	11,2
Dettes rattachées	0,0	0,0
Total des dettes financières auprès des Etablissements de crédit	8,9	11,2

6.7. Dettes financières diverses

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Emprunts auprès de l'Etat	2 033,6	1 956,6
Dettes rattachées	15,9	16,2
Total des dettes financières diverses	2 049,5	1 972,8

6.8. Autres passifs financiers

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Ressources Publiques Investissements d'avenir	3 430,2	2 667,8
Autres ressources Publiques d'intervention	65,4	65,4
Fonds Modernisation de la restauration	56,9	59,7
Dotation à payer Bpifrance Financement	2,5	2,0
Dotation à payer	0,0	8,5
Autres charges à payer	0,7	0,0
Charges à payer Bpifrance Financement	4,8	5,3
Total des autres passifs financiers	3 560,5	2 808,7

6.9. Dettes fournisseurs et dettes diverses

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Titres restant à libérer Bpifrance SA (*)	0,0	949,8
Produits constatés d'avance	32,2	39,0
Dettes fournisseurs	0,6	0,5
Total des dettes fournisseurs et dettes diverses	32,8	989,3

(*) Libération d'une partie des titres (cf note 1.1 Faits significatifs) et réduction du capital en juillet 2018

6.10. Juste valeur des actifs et des passifs financiers

(en millions d'euros)	31/12/2018			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
ACTIFS				
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	5 373,0	5 635,6		11 008,6
Autres actifs financiers		4 426,2		4 426,2
PASSIFS				
Dettes financières auprès des établissements de crédit		8,9		8,9
Dettes financières diverses		2 147,3		2 147,3

(en millions d'euros)	31/12/2017			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
ACTIFS				
Autres actifs financiers		2 767,2		2 767,2
PASSIFS				
Dettes financières auprès des établissements de crédit		11,2		11,2
Dettes financières diverses		2 101,0		2 101,0

6.11. Contre-valeur en euros des opérations en devises

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Actif	8,9	11,2
Passif	8,9	11,2

• Note 7 - Notes relatives au compte de résultat

7.1. Impôts et taxes et charges externes

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Prestations des Sociétés du Groupe	-0,6	-0,5
Réaffectation du Fonds de réserve	-4,8	-12,5
<i>Sous Total</i>	-5,4	-13,0
Impôts et Taxes et versements assimilés	-1,1	-0,5
<i>Sous Total</i>	-1,1	-0,5
Total des impôts et taxes et charges externes	-6,5	-13,5

7.2. Autres produits et charges opérationnels

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Abondement au fonds de mutualisation des fonds de garantie Bpifrance Financement (*)	-300,0	0,0
Total des autres produits et charges opérationnels	-300,0	0,0

(*) cf note 1.1 Faits significatifs

7.3. Coût de l'endettement financier net

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Fonds replacés auprès de Bpifrance Financement	42,8	42,9
- Prêts (en €)	42,7	42,8
- Prêts (en devises)	0,1	0,1
Total des produits de trésorerie	42,8	42,9
(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Emprunt (Banque Européenne d'Investissement)	-0,1	-0,1
Emprunt Etat	-42,7	-42,8
Total coût de l'endettement financier brut	-42,8	-42,9

7.4. Autres produits et charges financiers

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Dividendes EDF	179,1	0,0
Dividendes TSA	85,8	0,0
Intérêts compte courant Etat - Agence France Trésor Innovation Capital	12,0	0,0
Commissions de garantie Bpifrance Financement	34,2	30,0
Fonds de réserve	4,8	5,3
Total des autres produits et charges financiers	315,9	35,3

7.5. Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
	Quote-part du résultat net des participations mises en équivalence	
Groupe Bpifrance	500,8	681,3
Total des quote-parts du résultat net des entreprises mises en équivalence	500,8	681,3

• Note 8 - Exposition, gestion et mesure des risques

8.1. Organisation générale de la gestion des risques

Suite aux opérations du 12 juillet 2013, le statut de compagnie financière a été transféré de l'EPIC Bpifrance à Bpifrance, holding détenant les filiales opérationnelles du groupe et consolidant les risques. Le Groupe est directement exposé aux risques individuels de l'EPIC Bpifrance, Bpifrance étant consolidé selon la méthode de la mise en équivalence.

Au 31 décembre 2018, les risques inhérents à l'activité de l'EPIC Bpifrance se limitent aux :

- risques de crédit et de contrepartie : risques de perte dus à l'incapacité d'une contrepartie à faire face à ses obligations financières,
- risques de marché : risques de perte dus aux changements dans les prix et taux de marché.

8.2. Analyses quantitatives des risques de crédit et de contrepartie sur activités financières

Exposition maximum au risque de crédit

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 846,4	2 326,2
Autres actifs financiers	4 277,4	1 984,0
Engagements de garantie donnés et engagements par signature (*)	33 310,0	31 517,3
Total	40 433,8	35 827,5

(*) Ces engagements garantissent uniquement les emprunts émis par la filiale bancaire Bpifrance Financement (emprunts obligataires, CD, BMTN, emprunts bilatéraux)

Informations quantitatives sur le risque de crédit

Le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » qui s'élève à 2 846,4 millions d'euros au 31 décembre 2018 concerne des comptes à vue ouverts auprès de l'Etat français (Agence France Trésor) pour 2 646,7 millions d'euros ainsi que des comptes courants pour 86,2 millions d'euros (hors créances rattachées) avec Bpifrance Financement.

Le poste « Autres actifs financiers » qui s'élève à 4 277,4 millions d'euros au 31 décembre 2018 concerne le groupe pour 2 661,6 millions d'euros (hors créances rattachées) et l'Etat français (Agence France Trésor) pour 1 600,0 millions d'euros.

8.3. Risques de marché

Les risques financiers sont définis comme les risques de pertes de valeur économique provoqués par l'évolution défavorable des paramètres de marché, affectant l'ensemble des positions de bilan et de hors-bilan.

Les paramètres de marché auxquels est soumis le groupe EPIC Bpifrance sont principalement les taux d'intérêt et les cours actions.

L'EPIC Bpifrance est exposé à deux grandes familles de risques : le risque structurel de taux d'intérêt et le risque actions.

Le risque structurel de taux d'intérêt

Les postes du bilan de l'EPIC Bpifrance exposés au risque de taux se limitent à la trésorerie à vue et aux opérations de prêts/emprunts pour lesquelles l'EPIC Bpifrance intervient en qualité d'intermédiaire entre les prêteurs initiaux et Bpifrance Financement. Dès lors, ces opérations sont parfaitement adossées en taux et en liquidité au bilan de l'EPIC Bpifrance. Enfin, dans la mesure où ces encours sont logés in fine dans le bilan de Bpifrance Financement en qualité de dettes financières, les risques structurels attachés à ces encours s'intègrent dans le cadre dispositif global de pilotage et de suivi des risques ALM de Bpifrance Financement.

Analyse de sensibilité des flux de trésorerie

Une variation de 100 points de base des taux d'intérêt à la date de clôture aurait eu pour conséquence une hausse (diminution) du résultat à hauteur des montants indiqués ci-dessous.

(en millions d'euros)	Hausse de 100 points de base	Baisse de 100 points de base
31 décembre 2018		
Sensibilité de la marge d'intérêt 2018	0,0	0,0
Sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan 2018	0,0	0,0
31 décembre 2017		
Sensibilité de la marge d'intérêt 2017	0,0	0,0
Sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan 2017	0,0	0,0

Flux de trésorerie payables par l'EPIC Bpifrance relatifs à ses dettes financières ventilées par maturité contractuelle résiduelle

Flux annuels (en millions d'euros)	31/12/2018						
	Valeur comptable	Total des flux entrants (sortants)	A demande	Moins de 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Entre 1 an et 5 ans	Après 5 ans
Remboursement des emprunts à terme auprès de l'Etat	2 049,5	-2 049,5	- 15,9	- 50,0	- 142,0	- 1 569,0	- 272,6
Remboursement des emprunts à terme auprès des établissements de crédit	8,9	- 8,9	-	-	- 2,2	- 6,7	-

Flux annuels (en millions d'euros)	31/12/2017						
	Valeur comptable	Total des flux entrants (sortants)	A demande	Moins de 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Entre 1 an et 5 ans	Après 5 ans
Remboursement des emprunts à terme auprès de l'Etat	1 972,8	-1 972,8	- 16,2	-	- 108,0	- 1 322,0	- 526,6
Remboursement des emprunts à terme auprès des établissements de crédit	11,2	- 11,2	-	-	- 2,2	- 9,0	-

Le risque actions

Il est généré par les participations apportées par l'Etat à l'EPIC Bpifrance pour constituer le Fonds pour l'Innovation et l'Industrie de 10 milliards d'euros (cf. Faits significatifs). Ces participations doivent faire l'objet de reprises par l'Etat en contrepartie de dotations en numéraire, financées par des cessions à venir de participations dans d'autres sociétés du portefeuille de l'Etat actionnaire.

• Note 9 - Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités

9.1. Hypothèses et jugements importants

En janvier 2018, l'Etat a transféré 13% du capital et 8% des droits de vote d'EDF, pour une valeur de 4,312 milliards d'euros, ainsi que - via la holding TSA - 26% du capital et 36% des droits de vote de Thalès. Cette opération ne modifiant pas la compétence exclusive de l'Agence des Participations de l'Etat pour exercer les missions de l'Etat actionnaire auprès d'EDF et de Thalès, ces titres sont comptabilisés en « Actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres ».

9.2. Intérêts détenus dans des filiales

L'EPIC Bpifrance ne détient aucun intérêt minoritaire.

Le groupe ne dispose pas de restrictions importantes de nature légale, réglementaire ou contractuelle, limitant sa faculté à accéder aux actifs du groupe ou à régler les passifs du groupe.

9.3. Intérêts détenus dans des partenariats et entreprises associées

Intérêts dans des partenariats

L'EPIC Bpifrance, par son rôle de holding détenant la participation de l'Etat français dans Bpifrance, détient des intérêts dans une coentreprise considérée comme individuellement significative. Ces intérêts sont présentés après les ajustements liés à l'application de la méthode de la mise en équivalence.

Tableau des intérêts dans des entités mises en équivalence 2018 et 2017 – comptes consolidés du groupe Bpifrance

(en millions d'euros)

	Groupe Bpifrance
Etablissement principal	France
Pourcentage des droits de vote	50,00%
Méthode de consolidation	Equivalence

A C T I F (en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017	P A S S I F (en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Caisse, banques centrales	1 687,6	357,2	Banques centrales	0,0	0,0
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5 021,1	4 551,0	Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2,9	3,5
Instruments dérivés de couverture	5,8	11,3	Instruments dérivés de couverture	4,7	7,9
Actifs financiers disponibles à la vente		8 876,2	Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	12 460,9	12 365,1
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	8 725,8		Dettes envers la clientèle	3 503,6	3 469,9
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		8 641,8	Dettes représentées par un titre	27 877,1	24 786,3
Titres au coût amorti	8 360,5		Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	295,6	211,2
Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti	1 332,3	1 492,6	Passifs d'impôts courants et différés	210,3	258,1
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	38 798,5	34 880,7	Comptes de régularisation et passifs divers	1 406,7	1 064,4
Opérations de location financement et assimilées, au coût amorti	6 076,8	6 008,6	Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0,0	0,0
Aides au financement de l'innovation	1 073,3	491,6	Provisions	90,0	2 852,5
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	289,4	264,4	Ressources nettes d'intervention à l'innovation	1 993,4	935,6
Actifs d'impôts courants et différés	218,4	65,1	Fonds de garantie publics	5 990,1	2 861,9
Comptes de régularisation et actifs divers	521,4	2 542,1	Dettes subordonnées	7,3	7,3
Actifs non courants destinés à être cédés	0,0	0,0	Capitaux propres	22 910,4	23 588,5
Participations dans les entreprises mises en équivalence	4 387,7	3 992,2	Capitaux propres part du Groupe	22 556,3	23 241,8
Immeubles de placement	0,0	0,0	- Capital et réserves liées	20 450,9	20 981,4
Immobilisations corporelles	126,4	123,2	- Réserves consolidées	1 125,6	-872,8
Immobilisations incorporelles	126,3	113,7	- Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-40,1	1 770,6
Ecarts d'acquisition	1,7	0,5	- Résultat	1 019,9	1 362,6
			Intérêts minoritaires	354,1	346,7
			- Réserves	338,6	329,6
			- Résultat	15,5	17,1
TOTAL DE L'ACTIF	76 753,0	72 412,2	TOTAL DU PASSIF	76 753,0	72 412,2

RESULTAT (en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Intérêts et produits assimilés	1 728,6	1 585,1
Intérêts et charges assimilées	-1 007,2	-859,9
Commissions (produits)	52,4	52,5
Commissions (charges)	-2,7	-2,5
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	368,3	431,6
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	225,3	0,0
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	-0,2	0,0
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	0,0	776,9
Produits des autres activités	186,0	195,6
Charges des autres activités	-105,7	-113,0
PRODUIT NET BANCAIRE	1 444,8	2 066,3
Charges générales d'exploitation	-606,1	-554,3
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	-42,3	-38,6
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	796,4	1 473,4
Coût du risque	-40,1	-54,7
RESULTAT D'EXPLOITATION	756,3	1 418,7
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	384,8	240,0
Gains ou pertes nets sur autres actifs	0,3	13,2
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-3,6	0,0
RESULTAT AVANT IMPOT	1 137,8	1 671,9
Impôts sur les bénéfices	-102,4	-292,2
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	0,0	0,0
RESULTAT NET	1 035,4	1 379,7
Intérêts minoritaires	15,5	17,1
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	1 019,9	1 362,6
* Résultat par action (en euros)	0,49	0,65
* Résultat dilué par action (en euros)	0,49	0,65

Rapprochement avec la valeur comptable de ces intérêts	31/12/2018	31/12/2017
<i>Capitaux propres part du groupe</i>	1 125,6	- 872,8
<i>Capitaux propres au pourcentage d'intérêt</i>	562,8	- 436,4
<i>Ecart d'évaluation/d'acquisition</i>	143,6	152,7
<i>Retraitements de consolidation</i>	-	-
Valeur comptable des intérêts dans l'entreprise associée	706,4	- 283,7

9.4. Intérêts détenus dans des entités structurées non consolidées

Le groupe ne détient d'intérêts dans aucune entité structurée.

- **Note 10 – Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration**

Aucun jeton de présence n'a été versé aux administrateurs.

- **Note 11 - Information sectorielle**

Les contributions au sein du groupe EPIC Bpifrance sont les suivantes :

(en millions d'euros)

31/12/2018	EPIC Bpifrance	Groupe Bpifrance	Total
Résultat opérationnel	-6,5	0,0	-6,5
Résultat financier	315,9	0,0	315,9
Quote-part du résultat net des MEE	0,0	500,8	500,8

31/12/2017	EPIC Bpifrance	Groupe Bpifrance	Total
Résultat opérationnel	-13,5	0,0	-13,5
Résultat financier	35,3	0,0	35,3
Quote-part du résultat net des MEE	0,0	681,3	681,3

(en millions d'euros)

Encours bilan	31/12/2018	31/12/2017
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 846,4	2 326,2
Autres actifs financiers	4 328,2	2 657,2
Participations dans les entreprises MEE	11 421,8	11 773,6

- **Note 12 – Engagements de financement et de garantie**

(en millions d'euros)

	31/12/2018	31/12/2017
Engagements donnés	33 310,0	31 517,3
Engagements de financement de crédits <i>en faveur des établissements de crédit</i>	0,0	0,0
<i>en faveur de la clientèle</i>	0,0	0,0
Engagements de garantie (*) <i>en faveur des établissements de crédit</i>	33 310,0	31 517,3
<i>en faveur de la clientèle</i>	0,0	0,0
Engagements sur titres (titres à livrer)	0,0	0,0
Engagements reçus	0,0	0,0
Engagements de financement de crédits des établissements de crédit	0,0	0,0
de la clientèle	0,0	0,0
Engagements de garantie des établissements de crédit	0,0	0,0
de la clientèle	0,0	0,0
Engagements sur titres (titres à recevoir)	0,0	0,0

(*) : ces engagements comprennent au 31 décembre 2018 la garantie donnée par l'EPIC Bpifrance à Bpifrance Financement dans le cadre de ses émissions EMTN et de certificats de dépôts

• Note 13 - Autres informations

13.1. Parties liées

Les parties liées au groupe EPIC Bpifrance sont les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation, à savoir Bpifrance. Les opérations avec Bpifrance sont reprises dans le tableau ci-dessous.

Les opérations avec Bpifrance Financement sont présentées au sein des notes 6, 7 et 11.

(en millions d'euros)

Postes du bilan	31/12/2018	31/12/2017
Actif	2 791,2	2 709,8
Autres actifs financiers	2 677,5	2 603,6
Créances clients et créances diverses	27,5	21,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	86,2	84,3
Passif	40,0	1 004,8
Dettes fournisseurs et dettes diverses	40,0	1 004,8
Postes du compte de résultat	31/12/2018	31/12/2017
Charges financières	0,0	0,0
Produits financiers	81,8	78,2
Engagements	31/12/2018	31/12/2017
Engagements donnés	33 310,0	31 517,3
Engagements reçus	0,0	0,0

13.2. Honoraires des Commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice (montants HT)

(en milliers d'euros)	Mazars		KPMG Audit	
	2018	2017	2018	2017
Certification des comptes	27	28	27	27
Autres services	-	-	-	-
Total	27	28	27	27

13.3. Activités pour comptes de tiers

Les opérations gérées par le groupe pour le compte de l'Etat ne figurent pas au bilan consolidé de l'établissement public.

Ainsi, les titres souscrits par l'EPIC Bpifrance dans le fonds SPI - Sociétés de Projets Industriels dans le cadre de l'action PIAVE - Projets industriels d'avenir, dans le fonds Amorçage Angel, le fonds PSIM, le fonds FNA2 et le fonds MC2 représentant respectivement un montant de 243,7 M€, de 15,5 M€, de 36,8 M€, de 4,9 M€ et de 1,5 M€ au 31 décembre 2018, ne sont pas portés au bilan du groupe.

4. COMPTES INDIVIDUELS

EPIC Bpifrance
COMPTES INDIVIDUELS PUBLIABLES
AU 31 DECEMBRE 2018

- Bilan publiable
- Compte de résultat publiable

BILAN PUBLIABLE EPIC Bpifrance

	Notes	Brut	Amortis- sements Dépréciations	31/12/2018 Net	31/12/2017 Net
A C T I F (en milliers d'euros)					
Actif Immobilisé		23 319 481,6	0,0	23 319 481,6	13 772 859,9
Immobilisations financières		23 319 481,6	0,0	23 319 481,6	13 772 859,9
- Participations	3	11 299 994,2	0,0	11 299 994,2	11 115 696,2
- Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	4	9 291 141,7	0,0	9 291 141,7	0,0
- Prêts	5	2 058 366,3	0,0	2 058 366,3	1 983 989,4
- Autres immobilisations financières	6	669 979,4	0,0	669 979,4	673 174,3
Actif circulant		5 534 427,2	0,0	5 534 427,2	2 906 246,9
- Autres créances	7	1 087 978,3	0,0	1 087 978,3	580 008,9
- Disponibilités	8	4 446 448,9	0,0	4 446 448,9	2 326 238,0
Ecart de conversion actif	9	5 507,1	0,0	5 507,1	2 436,2
Total de l'actif		28 859 415,9	0,0	28 859 415,9	16 681 543,0

BILAN PUBLIABLE EPIC Bpifrance

P A S S I F (en milliers d'euros)	Notes	31/12/2018	31/12/2017
Capitaux propres	10	22 116 088,7	10 272 263,5
- Capital		20 667 742,8	9 082 131,4
- Report à nouveau		1 190 132,0	1 045 603,1
- Résultat de l'exercice		258 213,9	144 529,0
Dettes financières		2 058 366,3	1 983 989,3
- Emprunts et dettes auprès des Etablissements de crédit	11	8 910,1	11 227,9
- Emprunts et dettes financières diverses	12	2 049 456,2	1 972 761,4
Dettes d'exploitation		3 863 502,2	3 012 402,2
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13	624,9	524,7
- Dettes fiscales et sociales	14	682,8	0,0
- Autres dettes	15	3 862 194,5	3 011 877,5
Dettes diverses		783 749,9	1 371 499,6
- Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	16	772 189,6	1 371 499,6
- Dettes fiscales (impôts sur les bénéfices)	17	11 560,3	0,0
Produits constatés d'avance		32 201,7	38 952,2
- Produits constatés d'avance	18	32 201,7	38 952,2
Ecart de conversion passif	19	5 507,1	2 436,2
Total du passif		28 859 415,9	16 681 543,0

COMPTE DE RESULTAT PUBLIABLE EPIC Bpifrance

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2018	31/12/2017
Produits d'exploitation		0,0	0,0
Charges d'exploitation	20	-6 542,5	-13 481,9
- Charges externes		-5 418,7	-13 035,4
- Impôts et Taxes		-1 123,8	-446,5
RESULTAT D'EXPLOITATION		-6 542,5	-13 481,9
Produits financiers		638 702,8	204 664,0
- Dividendes	21	544 926,8	126 500,0
- Intérêts et produits assimilés	22	93 776,0	78 164,0
Charges financières		-42 787,3	-42 897,3
- Intérêts et charges assimilées	23	-42 787,3	-42 897,3
RESULTAT FINANCIER		595 915,5	161 766,7
Produits Exceptionnels	24	120 698,3	0,0
- Produits de cessions d'éléments d'actifs		120 698,3	0,0
Charges Exceptionnelles	25	-430 668,0	0,0
- Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés		-430 668,0	0,0
RESULTAT EXCEPTIONNEL		-309 969,7	0,0
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		279 403,3	148 284,8
- Impôts sur les bénéfices	26	-21 189,4	-3 755,8
RESULTAT DE L'EXERCICE		258 213,9	144 529,0

Annexe comptable

•	NOTE 1 - FAITS SIGNIFICATIFS ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	51
•	NOTE 2 - REGLES DE PRESENTATION ET D'EVALUATION	51
•	NOTE 3 - PARTICIPATIONS	53
•	NOTE 4 - TITRES IMMOBILISES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE	55
•	NOTE 5 - PRETS	55
•	NOTE 6 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	55
•	NOTE 7 - AUTRES CREANCES	56
•	NOTE 8 - DISPONIBILITES	58
•	NOTE 9 - ECART DE CONVERSION ACTIF	58
•	NOTE 10 - CAPITAUX	58
•	NOTE 11 - EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	59
•	NOTE 12 - EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	59
•	NOTE 13 - DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	59
•	NOTE 14 - DETTES FISCALES ET SOCIALES	60
•	NOTE 15 - AUTRES DETTES	60
•	NOTE 16 - DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	60
•	NOTE 17 - DETTES FISCALES ET SOCIALES (IMPOTS SUR LE BENEFICE)	62
•	NOTE 18 - PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	62
•	NOTE 19 - ECART DE CONVERSION PASSIF	62
•	NOTE 20 - CHARGES D'EXPLOITATION	63
•	NOTE 21 - DIVIDENDES	63
•	NOTE 22 - INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	63
•	NOTE 23 - INTERETS ET CHARGES ASSIMILES	65
•	NOTE 24 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	65
•	NOTE 25 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	65
•	NOTE 26 - IMPOTS SUR LES BENEFICES	65
•	NOTE 27 - ENGAGEMENTS HORS-BILAN	67
•	NOTE 28 - REMUNERATIONS ALLOUEES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION	67
•	NOTE 29 - ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES ET PARTIES LIEES	68

- **Note 1 - Faits significatifs et événements postérieurs à la clôture**

1.1. Faits significatifs de l'exercice

Mise en place du Fonds pour l'innovation et l'industrie

Le Fonds pour l'innovation et l'industrie a été créé pour un montant de dix milliards d'euros dont les flux de revenus financeront des dispositifs de soutien au développement d'innovations, en particulier les start-ups et PME de la deep tech et les grands défis de l'innovation de rupture jusqu'à leur industrialisation.

En janvier 2018, l'Etat a transféré 13% du capital et 8% des droits de vote d'EDF, pour une valeur de 4,312 milliards d'euros, ainsi que - via la holding TSA - 26% du capital et 36% des droits de vote de Thalès, pour une valeur de 4,989 milliards d'euros. Cette opération ne modifie pas la compétence exclusive de l'Agence des Participations de l'Etat pour exercer les missions de l'Etat actionnaire auprès d'EDF et de Thalès.

En septembre 2018, une dotation en numéraire de l'Etat d'un montant de 1,6 milliards d'euros a complété ces apports.

À mesure de cessions de participations dans d'autres sociétés du portefeuille de l'Etat actionnaire, l'EPIC Bpifrance se verra attribuer de nouvelles dotations en numéraire financées par le produit de ces cessions, tandis que les titres EDF et TSA seront repris par l'Etat.

Dotation de l'Etat à l'EPIC Bpifrance et libération partielle du capital de Bpifrance SA

En juin 2018, l'Etat a procédé à une dotation en capital d'un montant de 684,5 millions d'euros permettant la libération en juillet 2018 d'une partie du capital de Bpifrance SA.

Abondement du fonds de mutualisation des fonds de garantie de Bpifrance Financement

A la demande de l'Etat, l'EPIC Bpifrance a décidé d'abonder à hauteur de 300 millions d'euros le fonds de mutualisation des fonds de garantie auprès de Bpifrance Financement, conformément à la délibération du conseil d'administration de l'EPIC Bpifrance du 20 décembre 2018. L'EPIC Bpifrance a également cédé à titre gracieux à l'Etat ses droits sur les excédents réallouables ou les sommes non utilisées à l'extinction des risques, issus de l'abondement.

Cet abondement a pour objet de participer au financement de l'activité de garantie de Bpifrance Financement.

1.2. Évènements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture des comptes.

- **Note 2 - Règles de présentation et d'évaluation**

Les comptes annuels de l'EPIC Bpifrance sont établis et présentés conformément au règlement ANC n°2014-03 relatif au Plan Comptable Général.

- **Bilan**

Les créances et dettes rattachées sont regroupées avec les postes d'actif ou de passif à raison desquels les intérêts correspondants sont acquis ou sont dus.

La rubrique capitaux propres regroupe les postes de capital souscrit, le report à nouveau et le résultat de l'exercice.

Dans le poste « Immobilisations Financières », les participations recensent les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle. Les Titres Immobilisés de l'Activité de Portefeuille (TIAP) recensent quant à eux les titres destinés à l'activité de portefeuille qui consiste à investir tout ou partie de ses actifs dans un portefeuille de titres pour en retirer, à plus ou moins longue échéance, une rentabilité satisfaisante et qui s'exerce sans intervention dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus. Ces titres sont évalués à la clôture de l'exercice au plus bas de leur prix de revient ou de leur valeur d'usage. Cette dernière est déterminée notamment en fonction de la valeur de l'actif net, des perspectives d'activité, ainsi que de la valeur de marché en ce qui concerne les TIAP.

Les éléments d'actif et de passif en devises sont convertis en euros au cours en vigueur à la date d'arrêté des comptes. Les écarts de conversion à l'actif et au passif enregistrent les différences résultant de cette conversion.

- **Compte de résultat**

Les produits et les charges sont classés par catégorie.

Les intérêts et commissions de garantie sont enregistrés en résultat financier selon la méthode des produits et charges courus.

Les dividendes sont enregistrés dès la décision de répartition prise par l'organe habilité de la société distribuant.

Les différences résultant de la réévaluation des éléments d'actif et de passif en devises sont constatées le cas échéant dans le résultat financier.

- **Note 3 - Participations**

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Participation Bpifrance SA (1)	10 225 448,2	10 490 698,2
Participation Fonds Sociétés de Projets Industriels (2)	424 999,0	424 999,0
Participation Fonds Ambition Amorçage Angels (3)	49 999,0	49 999,0
Participation Fonds PSIM (4)	150 000,0	150 000,0
Participation Fonds National d'Amorçage (5)	249 749,0	0,0
Participation Fonds Multicap Croissance (6)	199 799,0	0,0
Montant net	11 299 994,2	11 115 696,2

(1) Diminution de la participation dans Bpifrance SA, suite à la réduction de capital de juillet 2018.

(2) Souscription aux parts du FPCI Fonds Sociétés de Projets Industriels le 27 novembre 2014.

(3) Souscription aux parts du FPCI Fonds Ambition Amorçage Angels le 17 février 2016.

(4) Souscription aux parts du FPCI PSIM le 1er juin 2017.

(5) Souscription aux parts du FPCI Fonds National d'Amorçage le 26 juin 2018.

(6) Souscription aux parts du FPCI Fonds Multicap Croissance le 5 juillet 2018.

Tableau des filiales et participations au 31 décembre 2018

Filiales et participations (en milliers d'euros)	Informations financières				
	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
	Brute	Nette			
A-Filiales dont plus de 50% du capital est détenu par la société					
1) Filiales françaises	1 074 546	1 074 546	0	0	0
2) Filiales étrangères	0	0	0	0	0
B-Participations dont 10% à 50% du capital est détenu par la société					
1) Participations dans les sociétés françaises	10 225 448	10 225 448	0	0	280 000
2) Participations dans les sociétés étrangères	0	0	0	0	0



- **Note 4 - Titres immobilisés de l'activité de portefeuille**

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille EDF (*)	4 302 074,5	0,0
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille TSA (*)	4 989 067,2	0,0
Montant net	9 291 141,7	0,0

(*) cf note 1.1 Faits significatifs.

- **Note 5 – Prêts**

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Prêt en livres Sterling (1)(2)	8 907,8	11 226,2
Prêts en euros (2)	2 033 570,0	1 956 600,0
Créances rattachées	15 888,5	16 163,2
Total (1)	2 058 366,3	1 983 989,4

(1) La variation de valeur est liée à la variation des cours de change et à l'amortissement du prêt.

(2) Prêts consentis à Bpifrance Financement.

Ventilation des prêts selon la durée restant à courir au 31 décembre 2018.

(en milliers d'euros)	D ≤ 1 an	D > 1 an
Prêts (hors créances rattachées)	194 543,3	1 847 934,5
	2 042 477,8	

- **Note 6 - Autres immobilisations financières**

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Dotation PPMTR (1)	50 833,4	53 560,8
Fonds de réserve (2)	619 146,0	619 613,5
Total	669 979,4	673 174,3

(1) Prêts participatifs pour la modernisation et la transmission de la restauration.

(2) Fonds de réserve auprès de Bpifrance Financement.

Ventilation des autres immobilisations financières selon la durée restant à courir au 31 décembre 2018.

(en milliers d'euros)	D ≤ 1 an	D > 1 an
Autres immobilisations financières (hors créances rattachés)	0,0	669 979,4
	669 979,4	

• Note 7 - Autres créances

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Commissions de garantie EMTN à recevoir	27 478,3	21 869,4
Créances fiscales	0,0	8 139,5
Produits d'intérêts à recevoir Etat (1)	12 000,0	0,0
Dotation à recevoir Etat	1 048 500,0	550 000,0
- Projets structurants pour la compétitivité	540 000,0	550 000,0
- Concours innovation	86 500,0	0,0
- Accompagnement de filières	375 000,0	0,0
- French Tech	7 000,0	0,0
- SATT	40 000,0	0,0
Total	1 087 978,3	580 008,9

(1) Rémunération du compte courant Etat Agence France Trésor Innovation Capital.

Ventilation des autres créances selon la durée restant à courir au 31 décembre 2018.



(en milliers d'euros)	D ≤ 1 an	D > 1 an
Autres créances	1 087 978,3	0,0
1 087 978,3		

- **Note 8 - Disponibilités**

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Compte bancaire	13 701,5	24 153,0
Compte courant Bpifrance Financement	86 152,1	84 282,7
Compte courant Etat- Agence France Trésor	99 879,3	99 995,1
Compte courant Etat- Agence France Trésor Investissement d'Avenir	2 381 789,2	2 117 807,2
Compte courant Etat- Agence France Trésor Innovation (1)	264 926,8	0,0
Compte courant Etat- Agence France Trésor Innovation Capital (2)	1 600 000,0	0,0
Total	4 446 448,9	2 326 238,0

(1) Trésorerie issue des dividendes reçus des titres EDF et TSA cf note 1.1 Faits significatifs.

(2) cf note 1.1 Faits significatifs.

- **Note 9 - Ecart de conversion actif**

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Ecart de conversion actif	5 507,1	2 436,2
Total	5 507,1	2 436,2

- **Note 10 - Capitaux**

(en milliers d'euros)	31/12/2017	Affectation du résultat	Augmentation de capital et autres mouvements	Résultat 2018	31/12/2018
Capital	9 082 131,4		11 585 611,4 (*)		20 667 742,8
Report à nouveau	1 045 603,1	144 529,0	-0,1		1 190 132,0
Résultat de l'exercice	144 529,0	-144 529,0	0,1	258 213,8	258 213,9
Total	10 272 263,5	0,0	11 585 611,4	258 213,8	22 116 088,7

(*) cf note 1.1 Faits significatifs.



- **Note 11 - Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit**

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Emprunt en livres Sterling (Banque Européenne Investissement)	8 907,8	11 226,2
Dettes rattachées	2,3	1,7
Total	8 910,1	11 227,9

Ventilation des emprunts selon la durée restant à courir au 31 décembre 2018.

(en milliers d'euros)	D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (hors dettes rattachées)	2 543,3	6 364,5	0,0
	8 907,8		

- **Note 12 - Emprunts et dettes financières**

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Emprunts auprès de l'Etat	2 033 570,0	1 956 600,0
Dettes rattachées	15 886,2	16 161,4
Total	2 049 456,2	1 972 761,4

Ventilation des emprunts et dettes financières selon la durée restant à courir au 31 décembre 2018.

(en milliers d'euros)	D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans
Emprunts auprès de l'Etat (hors dettes rattachées)	192 000,0	1 569 000,0	272 570,0
	2 033 570,0		

- **Note 13 - Dettes fournisseurs et comptes rattachés**

Ces dettes ont toutes une échéance inférieure à 1 an.

- **Note 14 - Dettes fiscales et sociales**

Ces dettes ont toutes une échéance inférieure à 1 an.

- **Note 15 - Autres dettes**

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Ressources Publiques Investissements d'Avenir	3 732 646,9	2 871 056,6
Autres ressources Publiques d'intervention	65 356,4	65 356,5
Fonds Modernisation de la restauration	56 893,9	59 737,1
Dotations à payer à Bpifrance Financement	2 500,0	2 000,0
Dotations à payer	0,0	8 471,3
Charges à payer à Bpifrance Financement	4 788,5	5 256,0
Intérêts compte bancaire	8,8	0,0
Total	3 862 194,5	3 011 877,5

Ventilation des autres dettes selon la durée restant à courir au 31 décembre 2018.

(en milliers d'euros)	D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans
Autres dettes	3 862 194,5	0,0	0,0
	3 862 194,5		

- **Note 16 - Dettes sur immobilisations et comptes rattachés**



(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Titres restant à libérer Bpifrance SA (*)	0,0	949 750,0
Titres restant à libérer Fonds Sociétés de Projets Industriels	181 260,9	246 500,4
Titres restant à libérer Fonds Ambition Amorçage Angels	34 499,3	39 499,2
Titres restant à libérer Fonds PSIM	113 250,0	135 750,0
Titres restant à libérer Fonds Fonds National d'Amorçage	244 878,9	0,0
Titres restant à libérer Fonds Multicap Croissance	198 300,5	0,0
Total	772 189,6	1 371 499,6

(*) Libération d'une partie des titres (cf note 1.1 Faits significatifs) et réduction du capital en juillet 2018.

Ventilation des dettes sur immobilisations et comptes rattachés selon la durée restant à courir au 31 décembre 2018.

(en milliers d'euros)	D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	772 189,6	0,0	0,0
772 189,6			

- Note 17 - Dettes fiscales et sociales (impôts sur le bénéfice)**

Ces dettes ont toutes une échéance inférieure à 1 an.

- Note 18 - Produits constatés d'avance**

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Commissions de garantie Bpifrance Financement à étaler	32 201,7	38 952,2
Total	32 201,7	38 952,2

- Note 19 - Ecart de conversion passif**

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Ecart de conversion passif	5 507,1	2 436,2
Total	5 507,1	2 436,2



- **Note 20 - Charges d'exploitation**

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Prestations des Sociétés du Groupe (1)	-573,3	-474,1
Charges externes	-57,0	-50,6
Fonds de réserve	-4 788,4	-12 510,7
<i>Sous Total</i>	-5 418,7	-13 035,4
Impôts et Taxes et versements assimilés	-1 123,8	-446,5
<i>Sous Total</i>	-1 123,8	-446,5
Total	-6 542,5	-13 481,9

(1) Les prestations des sociétés du Groupe sont composées de refacturations de personnel.

(2) Ce montant correspond à des réaffectations du fonds de réserve aux fonds de garantie.

- **Note 21 - Dividendes**

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Dividendes Bpifrance SA	280 000,0	126 500,0
Dividendes EDF	179 126,8	0,0
Dividendes TSA	85 800,0	0,0
Total	544 926,8	126 500,0

- **Note 22 - Intérêts et produits assimilés**

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Intérêts prêts en euros Bpifrance Financement	42 687,6	42 831,1
Intérêts prêts en devises Bpifrance Financement	71,1	42,3
Commissions de garantie Bpifrance Financement	34 228,8	30 034,6
Fonds de réserve	4 788,5	5 256,0
Intérêts compte courant Etat-Agence France Trésor Innovation Capital	12 000,0	0,0
Total	93 776,0	78 164,0



- **Note 23 - Intérêts et charges assimilés**

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Intérêts emprunt Banque Européenne d'Investissement	-71,1	-42,3
Intérêts emprunt Etat	-42 687,6	-42 831,1
Intérêts compte bancaire	-28,6	-23,9
Total	-42 787,3	-42 897,3

- **Note 24 - Produits exceptionnels**

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Produits de cessions d'immobilisations financières EDF	120 698,3	0,0
Total	120 698,3	0,0

- **Note 25 - Charges exceptionnelles**

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Valeur comptable des immobilisations financières EDF cédées	-130 668,0	0,0
Abondement au fonds de mutualisation des fonds de garantie Bpifrance Financement (*)	-300 000,0	0,0
Total	-430 668,0	0,0

(*) cf note 1.1 Faits significatifs.

- **Note 26 - Impôts sur les bénéfices**

La comptabilisation de l'impôt s'effectue selon la méthode de l'impôt exigible.

Le résultat fiscal s'élève à 61 722,88 milliers d'euros, la base comptable est de 279 403,3 milliers d'euros.

Le principal écart est dû à la déduction des dividendes perçus et à la cession de droit à l'Etat dans le fonds de mutualisation.

Ce montant a été enregistré en dettes fiscales (impôts sur le bénéfice) au 31 décembre 2018.



- **Note 27 - Engagements hors-bilan**

(en milliers d'euros)

	31/12/2018	31/12/2017
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>		
Engagements de financement		
. Engagements en faveur d'établissements de crédit		
. Engagements en faveur de la clientèle		
Engagements de garantie		
. Engagements d'ordre d'établissements de crédit (*)	33 309 977,8	31 517 277,8
. Engagements d'ordre de la clientèle	33 309 977,8	31 517 277,8
Engagements sur titres		
. Titres acquis avec faculté de rachat ou reprise		
. Autres engagements donnés		
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>		
Engagements de financement		
. Engagements reçus d'établissements de crédit		
. Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie		
. Engagements reçus d'établissements de crédit		
. Engagements reçus de la clientèle		
Engagements sur titres		
. Titres vendus avec faculté de rachat ou reprise		
. Autres engagements reçus		

(*) Les engagements de garantie sont des engagements consentis à Bpifrance Financement.

- **Note 28 - Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration**

Aucun jeton de présence n'a été versé aux administrateurs.

- **Note 29 - Eléments concernant les entreprises et parties liées**

Aucun engagement financier n'est consenti à l'égard des entreprises liées.
Les opérations avec les parties liées sont négociées à des conditions de marché.



5. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

5.1. Rapport sur les comptes consolidés

EPIC Bpifrance

27 – 31 avenue du Général Leclerc 94710 Maisons-Alfort

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2018

KPMG S.A

MAZARS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2018

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de l'EPIC Bpifrance relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable relatif à l'application à compter du 1^{er} janvier 2018 de la nouvelle norme IFRS 9 exposée dans la note 2.1 « Normes comptables applicables au 31 décembre 2018 » et 5.2. « Comptabilisation des actifs et passifs financiers » ainsi que dans les autres notes de l'annexe présentant des données chiffrées liées aux incidences de ce changement.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Comme indiqué dans la note 4 « Périmètre de consolidation », votre établissement comptabilise les titres Bpifrance selon la méthode de mise en équivalence. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre établissement, présentés dans les notes 3.3 « Participations dans les entreprises mises en équivalence » et 3.4 « Règles de consolidation », nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes 6.2 « Participations dans les entreprises mises en équivalence » et 7.5 « Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence » de l'annexe aux comptes consolidés et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Comme indiqué dans la note 6.1 « Actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres », votre établissement comptabilise les titres EDF et TSA dans la catégorie « Actions et autres titres à revenu variable ». Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre établissement, présentés dans la note 5.2 « Comptabilisation des actifs et passifs financiers », nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes 1.1 « Faits significatifs de l'exercice », 6.1 « Actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres » et 7.4 « Autres produits et charges financiers » de l'annexe aux comptes consolidés et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;



- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Les Commissaires aux Comptes

Paris La défense, le 4 avril 2019

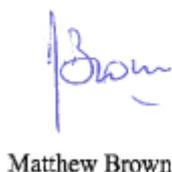
KPMG S.A



Ulrich Sarfati

Courbevoie, le 4 avril 2019

Mazars



Matthew Brown

5.2. Rapport sur les comptes individuels



KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France



Tour Exaltis
61 Rue Henri Regnault
94200 - Courbevoie
France

EPIC Bpifrance

**Rapport des commissaires aux comptes sur les
comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2018
EPIC Bpifrance
27-31, avenue du Général Leclerc 94710 Maisons - Alfort
Ce rapport contient 24 pages
Référence : US-192-3



KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Mazars

Tour Exallis
61 Rue Henri Regnault
94200 - Courbevoie
France

EPIC Bpifrance

Siège : 27-31, avenue du Général Leclerc 94710 Maisons - Alfort
Capital : € 20 667 742,8

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'EPIC Bpifrance relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'établissement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation de l'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les immobilisations financières tels que précisé dans la note 2 de l'annexe aux comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres du Conseil d'administration sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et aux participations réciproques vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'établissement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre établissement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 4 avril 2019

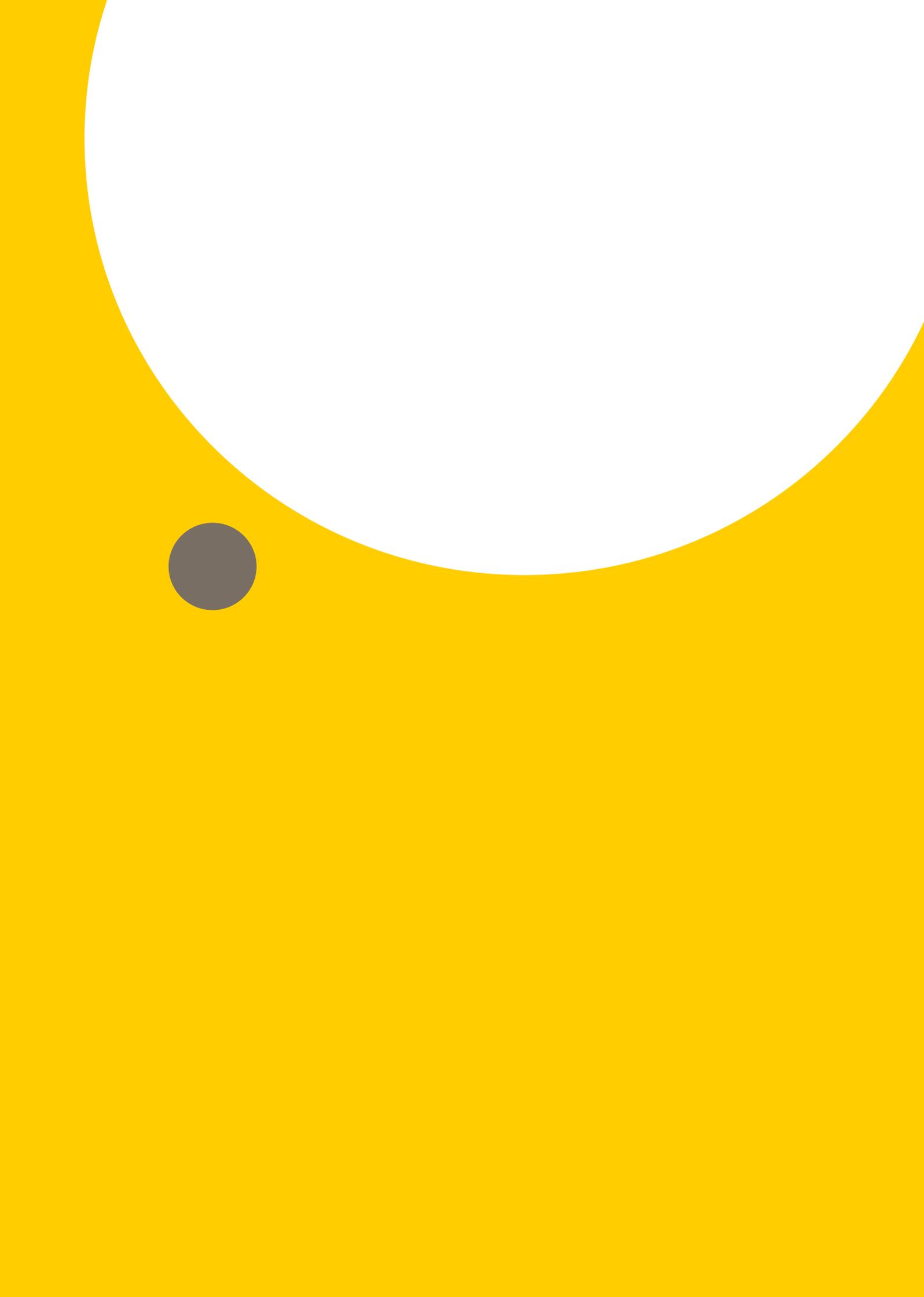
Courbevoie, le 4 avril 2019



Ulrich Sartati
Associé



Matthew Brown
Associé



bpifrance

Bpifrance
Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial
483 790 069 RCS Créteil

Siège
27-31, avenue du Général Leclerc
94710 Maisons-Alfort cedex
Tél. : 01 41 79 80 00 - Fax : 01 41 79 80 01

www.bpifrance.fr